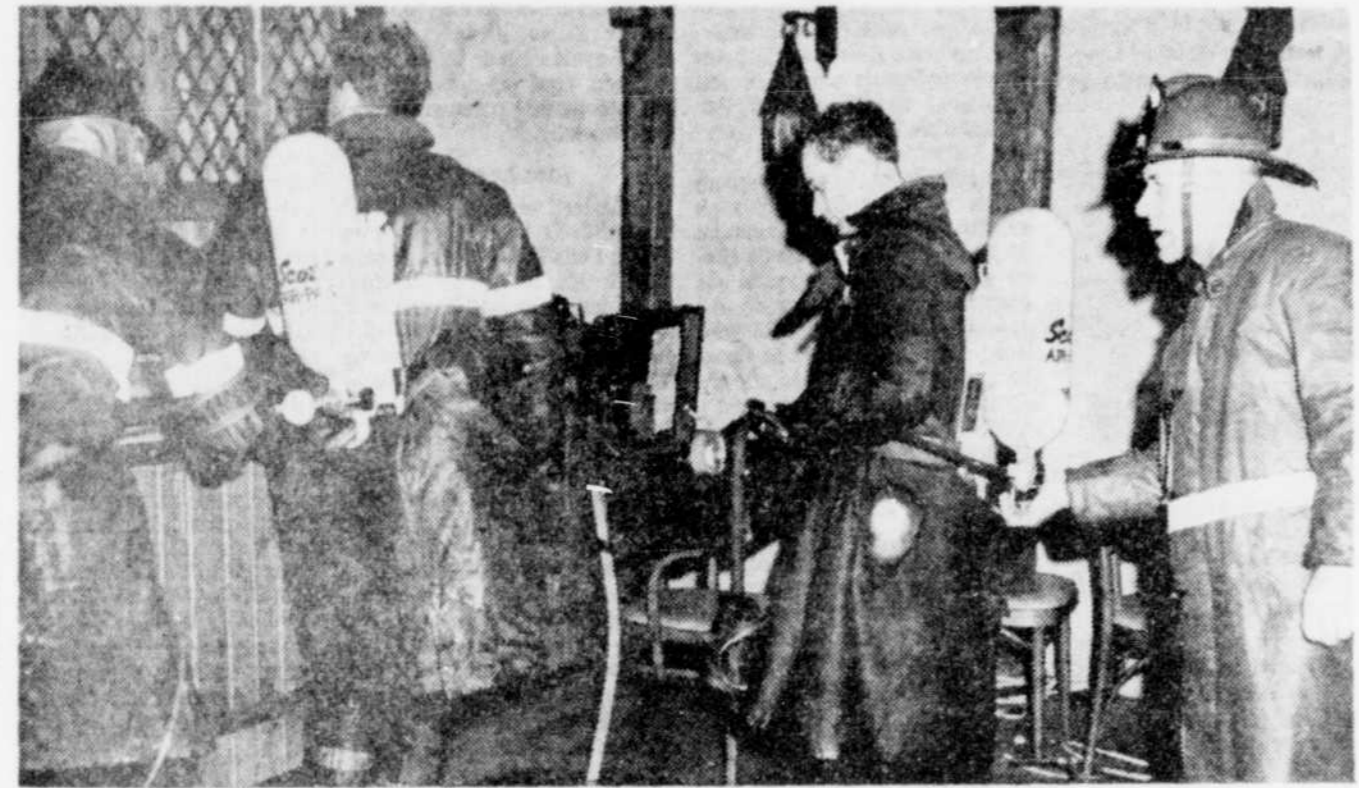




(Photo Roland Lemire)

LES POMPIERS DU CAP DE LA MADELEINE dirigeant les jets d'eau vers un foyer de l'incendie qui a ravagé le grand restaurant Pen-Mass dans la soirée, hier. Les pom-

piers ont travaillé fort durant plusieurs heures avant de réussir à maîtriser l'incendie vers la fin de la soirée.



(Photo Roland Lemire)

IL A FALLU AUX POMPIERS PENETRER DANS le restaurant Pen-Mass afin de maîtriser l'incendie qui le ravageait. Les flammes étaient rarement visibles. On aperce-

vait surtout de la fumée se dégageant ici et là, surtout après l'explosion qui secouait l'établissement quelques minutes après le début de l'incendie.

# Cinq mille dollars à la Fédération des Oeuvres de charité

par Fernand GAGNON

TROIS-RIVIERES — La ville des Trois-Rivières a consenti à souscrire une somme de \$5.000,00 à la Fédération des Oeuvres de Charité pour l'année 1968, ce qui représente un peu plus du cinquième de la subven-

tion qu'elle avait versée annuellement à cet organisme de 1954 à 1967 inclusivement. Par contre, le conseil municipal a laissé à la Fédération l'espoir d'obtenir les \$18.000,00 qui forment la balance de la subvention habituelle de \$23.000,00, s'il réussit à se faire rembourser du gouvernement provincial un montant de \$35.000,00 qu'il réclame pour étendre un déficit du service du Bien-Etre municipal maintenant intégré au ministère provincial du Bien-Etre et de la Famille.

Le maire René Matteau a de plus fait miroiter aux dirigeants du Conseil régional du Bien-Etre la possibilité qu'une subvention soit prévue au budget de 1969 et il les a invités à soumettre une demande à ce sujet au cours de l'étude des prévisions budgétaires de la prochaine année, qui débuteront lundi prochain le 25 novembre. Cette étude s'étend ordinairement sur une période de trois mois, ce qui veut dire que le prochain budget serait voté au début du mois de février 1969.

Le président Fernand Marion, qui s'est présenté devant les membres du conseil municipal à la tête d'une imposante délégation comprenant les dirigeants de la Fédération et les représentants des 22 oeuvres qu'elle supporte financièrement, a déclaré: "Nous vous remercions. Mais nous ne pouvons pas partir satisfaits. En fait nous sommes grandement déçus. Espérons toutefois que vous recevrez le remboursement attendu du gouvernement provincial et que nous pourrions obtenir les \$18.000,00 qui nous manquent". M. Marion devait déclarer quelques minutes auparavant que la décision du conseil de n'octroyer que \$5.000,00 allait obliger la Fédération à réduire considérablement l'aide financière qu'elle fournissait au Centre du Service Social et à la Société St-Vincent de Paul.

Le maire Deschênes a fait dire au gérant municipal Roger Lord que la ville payait une somme de \$22.000,00 à \$23.000,00 pour toutes sortes d'autres subventions. La Fédération n'est pas la seule à demander l'aide financière du conseil municipal.

## La délégation

Après avoir présenté au conseil les représentants des 22 oeuvres que la Fédération subventionne, le président Fernand Marion déclara que cette imposante délégation était venue chercher la réponse de nos édiles leur décision au sujet d'une subvention de \$23.000,00 que la ville a toujours versée à cet organisme depuis 1954 jusqu'en 1967.

En réponse à M. Pidgeon, le président Marion que les frais d'administration de la Fédération s'élevaient à \$22.000,00 soit les salaires de quatre permanents, le loyer, l'électricité, le chauffage etc. La campagne de la Fédération comporte des frais de publicité qui s'élevaient cette année à \$24.500,00.

M. Marion affirma que le pourcentage moyen des dépenses est comparable à celui des Fédérations semblables à Sherbrooke et à Valleyfield. Il ajouta, que grâce au système de déductions à la source, qui sera établi dans plusieurs entreprises, le fardeau de la souscription serait mieux partagé.

M. Pidgeon: Comment expliquez-vous que le Cap-de-la-Madeleine ne souscrive que \$500,00... alors que vous nous demandez \$23.000,00.

M. Marion: Disons que le Cap-de-la-Madeleine pourrait faire mieux.

## Visant certains chefs de service

# L'échevin Vallières demande au gérant Lord d'être plus sévère

par Fernand GAGNON

TROIS-RIVIERES — L'échevin Vallières en spécifiant qu'il ne voulait adresser aucun reproche personnel au gérant municipal Roger Lord, a toutefois recommandé à ce dernier de se montrer plus exigeant et plus sévère à l'endroit de certains chefs de service de l'administration municipale.

M. Vallières a dit constater un manque de liaison entre les divers paliers de l'autorité municipale ce qui expliquerait certaines choses décidées par le conseil municipal ne se font pas. "J'ai l'impression", a dit M. Vallières que si le gérant municipal voulait montrer un peu plus de bon sens, en marcherait plus rondement. Le gérant donne des ordres mais les subalternes n'obéissent pas. Je pourrais dire la même chose au sujet de l'assistant-gérant municipal M. Jacques Charrette et l'ingénieur en chef Georges Héroux. Leurs ordres ne sont pas toujours suivis. J'ai l'intention de me montrer extrêmement dur à l'endroit de ceux qui font de mauvaises décisions de conseil de ville ou des instructions des hauts-fonctionnaires. Dans le passé, le gérant Lord a été obligé de faire preuve de plus de fermeté et les résultats n'ont pas tardé à se faire sentir."

C'est alors que l'échevin Vallières parla de la nécessité d'un raffermissement de l'autorité. Il déclara que sur le boulevard St-Louis, entre autres, on avait laissé des champs de neige de 4 pieds de hauteur devant les entrées de cour. Des gens qui utilisent leur voiture pour travailler ont dû se servir de la pelle pour ouvrir un chemin jusqu'à 15 pieds dans la rue. La ville est responsable dans des occasions semblables des crises cardiaques que certaines personnes pourraient subir.

M. Vallières s'est demandé pourquoi la directive qui a déjà été donnée, d'accumuler la neige dans le centre des grandes artères, comme le boulevard St-Louis, n'a pas été suivie en cette occasion.

L'échevin Fernand Colbert est d'accord, pour sa part, que sur les rues où il n'y a pas des maisons que sur un côté, la neige devrait rebondir sur l'autre côté.

L'échevin Léo Pidgeon croit que la ville devrait s'arranger pour nuire le moins possible aux citoyens quand elle procède au déblaiement des rues. La même charrie qui ouvre la rue devrait déblayer les entrées, comme cela se fait dans l'industrie.

L'échevin Giguère a constaté que parfois la ville doit s'en tenir au plus pressé, au strict nécessaire, ouvrir la rue. Il est curieux, tout de même, à-t-il ajouté, que ce soient nous les membres du conseil qui devons dire à des ingénieurs comment faire le travail.

## L'enquête se poursuit aujourd'hui

# Des déclarations sensationnelles en rapport avec le meurtre de Mlle Ampleman

par René MASSICOTTE

TROIS-RIVIERES — C'est après une heure d'attente que la réouverture de l'enquête préliminaire de Jean Leblanc a repris. On se souvient que celui-ci est accusé du meurtre de Mlle Denise Ampleman, de Québec.

C'est après plusieurs ajournements consentis que le juge

Léon Girard avait finalement ordonné que se poursuive hier l'enquête préliminaire.

Voilà que les délibérations avaient été retardées d'une heure, le juge Girard a débuté avec humour: "La prochaine fois, il faudra faire venir les prisonniers la veille de leur comparution". En effet, l'arrivée de Jean Leblanc, détenu à Montréal, avait été retardée, à cause de la tempête de neige.

Le premier témoignage entendu fut celui de M. Roger Bernier, qui serait la dernière personne à avoir vu Mlle Ampleman. M. Bernier, après avoir prêté serment, a déclaré que Mlle Denise Ampleman avait un compte ouvert depuis trois ans à la succursale de La canadienne, où il travaille comme assistant-comptable. Me Pierre Houde, procureur de la Couronne, a demandé à M. Bernier s'il pouvait identifier la signature de Mlle Ampleman.

La réponse à cette dernière question étant affirmative, Me Houde a présenté quelques chèques à M. Bernier, pour identification. Ce dernier a reconnu la signature de sa cliente sur plusieurs chèques, sauf sur un, qui datait du 4 juillet '68.

Me Louis Cliche, défenseur de l'accusé, a amené M. Bernier à dire qu'il n'était pas expert en graphologie, et que Mlle Ampleman n'allait pas toujours au même guichet, à la dite succursale.

Le témoin suivant fut Mlle Suzanne Leblanc, sœur de l'accusé. Aux habiles questions de Me Houde, elle a fini par déclarer qu'elle avait signé elle-même le nom de Denise Ampleman sur certains chèques. Son frère, Jean Leblanc, lui aurait remis certains papiers, permettant de la faire passer comme étant Mlle Ampleman, à la Banque de Nicolet. Après ces déclarations, Mlle Leblanc fut si émue, qu'on dû lui offrir une chaise et attendre quelques minutes pour poursuivre l'interrogatoire.

Une fois remise de ses émotions, elle a avoué s'être laissée emporter par son frère qui lui avait dit: "Veux-tu te faire de l'argent facilement, sans qu'il n'y ait aucun danger?" Elle demanda que faire, et elle accepta, se disant que Mlle Ampleman ne "reviendrait pas contre". Me Houde lui a ensuite présenté une photo d'une Acadian Beaumont brune, demandant si elle reconnaissait cette voiture. Mlle Leblanc s'est contentée de répondre qu'elle était identique à celle que son frère avait avant son arrestation.

Quatre agents de la Sûreté provinciale ont ensuite témoigné de la façon dont ils ont procédé, à l'arrestation et à l'interrogatoire de Jean Leblanc.

Voilà la version des faits présentés à l'unanimité par les agents de la Police provinciale: Le 30 août, on reçut l'ordre de poursuivre une Vauxhall

blanche de l'année '62, conduite par M. Léo Duval, de St-Léonard. Les agents de la Sûreté suivirent la dite automobile jusqu'à Ste-Perpétue, par des routes secondaires.

Après un arrêt à un restaurant de Ste-Perpétue, les occupants de la Vauxhall se sont rendus chez M. Adélard Leblanc. Peu après, un véhicule brun (on apprit plus tard qu'il s'agissait d'une Mercury) stationnait aussi au domicile de M. Leblanc.

Les policiers reçurent l'ordre de poursuivre la Mercury brune et que si l'un des passagers était Jean Leblanc, il fallait le détenir. On possédait un mandat d'arrêt contre ce dernier, en rapport avec le meurtre de Denise Ampleman.

Après quelques trois milles de poursuite, on immobilisa le véhicule au son de la sirène. Le motif de cette arrestation était pour excès de vitesse. On profita de l'occasion pour demander les papiers du conducteur, Jean Leblanc, qui de fait était conducteur, présenta une fausse carte au nom de Georges Leblanc, 7490, Desormeaux, Montréal. La police demanda ensuite les papiers de l'autre individu qui se trouvait dans la voiture; on se rendit compte du mensonge, puisqu'il s'agissait du vrai Georges Leblanc, frère de l'accusé.

Jean Leblanc se serait rendu sans protester, disant: "Je pense que je suis fait, dans cette affaire-là".

En le fouillant, on découvrit qu'il portait une arme à feu, à la ceinture, en avant. Il s'agissait d'un pistolet, de calibre 22. On lui passa les menottes, pour le conduire au quartier général, à Montréal.

À l'interrogatoire de la Sûreté provinciale, Jean Leblanc aurait déclaré aux agents: "Je vais tout raconter ce que je sais de cette affaire". Il aurait avoué aux agents: "C'est moi qui ai tué Denise Ampleman, je n'aurais pas dû faire ça, elle ne le méritait pas". Il s'était alors mis à pleurer. Par contre, Leblanc n'a pas signé ses déclarations; il aurait affirmé à ce sujet: "Quand on signe ça, on n'a pas de chance".

L'affaire n'est pas close; les délibérations se poursuivront aujourd'hui, à partir de 10 heures. D'autres témoins seront entendus.

Le juge Girard a précisé avant que la Cour ne s'ajourne: "Que l'accusé demeure à Trois-Rivières."

## Trois propositions

Avant d'accueillir la délégation de la Fédération des Oeuvres de Charité, le conseil de ville a discuté de la question en comité d'étude. En fait trois propositions furent présentées comme suit: à l'échevin Fernand Gouneau, avec l'appui de l'échevin Germain Deschênes, proposa de verser à la Fédération la somme de \$23.000,00 à la condition que la ville obtienne du gouvernement provincial le remboursement des \$35.000,00 du Service municipal du Bien-

être; b) L'échevin Léo Pidgeon proposa avec l'appui de l'échevin Fernand Colbert le versement d'une subvention de \$5.000,00; c) L'échevin Benoit Giguère, appuyé par l'échevin Fernand Gouneau, suggéra que la subvention soit de \$10.000,00.

Le conseil se réunira donc en bloc à cette décision, y compris l'échevin Gaston Vallières qui devait déclarer peu de temps après son arrivée: "J'approuve la décision prise par mes collègues".

Au cours de leur discussion privée, les membres du conseil ont tenté à justifier leur décision en s'appuyant sur le fait que la ville du Cap-de-la-Madeleine ne souscrit plus qu'une somme de \$500,00 à la Fédération, après avoir déjà donné \$1.500,00. La ville de Shawinigan limite sa souscription à \$5.600,00 par année. M. Benoit Giguère a cité le cas de la ville de Sherbrooke qui souscrit pour la première fois cette année une somme de \$13.000,00 à la Fédération diocésaine de l'endroit.

L'échevin Léo Pidgeon souligna que le conseil devrait étudier d'un peu un plan de pension contributive pour ses employés. La contribution de la ville va s'élever à quelque \$110.000,00 pour la première année et par la suite... Cet argent, dit M. Pidgeon, il faut le trouver quelque part. M. Pidgeon est d'avis de obliger la Fédération à réduire le coût de la ville de l'administration de la Fédération sont trop élevés. En somme, a-t-il dit, c'est toujours le même Baptiste, qui paie.

Pour sa part, l'échevin Fernand Gouneau a dit au cours de la discussion: "Si la ville a réellement les moyens de payer cette subvention, qu'elle le fasse donc. Tous ces gens qui viennent nous solliciter au nom de la Fédération travaillent bénévolement. Ils ne demandent rien pour eux-mêmes."

L'échevin Fernand Gouneau a rappelé que la ville avait déjà commencé à dépenser de l'argent pour l'entretien de la neige. Cela va nous coûter cher, cette année, il faut bien faire attention aux dépenses.

De son côté, l'échevin Ger-

## S'il n'en tient qu'au maire Matteau

# L'enquête sur la construction de l'hôtel de ville reprendra

par Fernand GAGNON

TROIS-RIVIERES — L'enquête sur la construction de la Place de l'Hôtel de Ville, plus spécialement sur la phase No 1 de ce grand projet de rénovation urbaine, a-t-elle eu un enterrement de première classe, le 17 juillet 1967?

Cette question, qui peut sembler impertinente à certains, une large proportion des contribuables se la posent fréquemment devant le mutisme officiel, mais la véritable réponse apparaît encore à l'avenir.

Pour l'instant, rappelons que cette enquête ordonnée par le conseil municipal, le 13 mars 1967, pour faire la lumière sur les faits qui ont entouré l'attribution des contrats et l'exécution des travaux de la phase No 1 de la Place de l'Hôtel de ville a été suspendue, le 17 juillet de la même année, par une décision de nos édiles, à la suite d'une poursuite intentée contre la ville par Delmont Construction Liée, en date du 26 avril 1967. Elle ne pourra être reprise, de toute façon, avant que jugement ne soit rendu sur cette action de \$100.000 en dommages

## Deux possibilités

A ce stade de toute cette affaire, il n'est pas permis de gloser sur les faits qui ont été exposés devant la Commission d'enquête, ou qui auraient pu l'être s'il avait été possible de poursuivre les auditions, mais on

(Voir L'enquête page 22)

L'électricité, confort total à la portée de tous DE L'EAU CHAUDE EN ABONDANCE... FINANCEMENT À \$4.92 PAR MOIS Consultez votre dépositaire de confiance



### Réunion de l'Association de parents d'enfants inadaptés

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — La prochaine réunion générale de l'Association de parents d'enfants inadaptés, sera tenue jeudi soir à 20.30 hres, dans l'auditorium du pavillon Georges-Frédéric sous la présidence de M. André Bilodeau.

Tous les parents d'enfants handicapés soit physique ou intellectuel, sont cordialement invités de même que leurs amis. Cette réunion d'un genre nouveau, permettra à chacun de participer plus activement en ayant les possibilités d'apporter ses suggestions personnelles.

Les dirigeants de l'Association comptent sur une assistance record, puisque ce sera la dernière rencontre de l'année 1968, et la collaboration de chacun est primordiale.



(Photo LeRo)

### Les journalistes reçus par le conseil de Warwick

LE MAIRE DE WARWICK, M. Gaston Beaudet, recevait les membres du club de presse Louis Francoeur, samedi midi. La rencontre à caractère amical s'est déroulée à l'hôtel Warwick. Profitant de l'occasion, les autorités municipales ont souligné les principales réalisations des

derniers mois et celles projetées dans les jours à venir. Sur la photo, de gauche à droite, l'échevin Roland Ling, le maire Gaston Beaudet, l'échevin Blondin Plourde et l'échevin Robert Bergeron.

### La première assemblée générale du Parti Québécois

VICTORIAVILLE (R.L.) — Québécois, dimanche le 24 novembre, à 14 heures, à la bibliothèque du Collège, le Québec invite ses amis québécois.

Ce cri du cœur se veut une invitation pressante à l'assemblée générale du Parti québécois: la première et la plus vivante. Les organisateurs sont pleins d'enthousiasme en faisant remarquer que la Constitution de son côté est remplie de gaspillage.

A l'ordre du jour de la réunion, il y aura information sur la politique et le programme du parti, rapport sur le congrès, brève explication des structures du parti, organisation et fonctionnement, état des finances, modalités et organisation de la prochaine visite de M. René Lévesque à Victoriaville, élection du conseil du comité.

### Changements suggérés par la firme d'experts

## La paie des employés municipaux est présentement préparée à deux endroits

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — Les experts de la firme Dufresne, McLagan, Dagnault inc. chargés de l'étude de deux départements à l'hôtel de ville, font plusieurs suggestions dans le volume présenté à cette fin aux autorités municipales, comme nous l'avons vu dans les dernières éditions du journal.

Après avoir étudié la division de la comptabilité, les experts ont abordé la section des dépenses, et ils ont constaté que présentement, la paie des employés est préparée à deux endroits. Ainsi, le commis en chef au garage municipal prépare manuellement la paie des employés des travaux publics qui est finalisée sur la machine-comptable.

La paie des autres employés de la cité est préparée par la préposée à la machine-comptable C. Cette décentralisation est suffisante pour justifier les experts à suggérer une centralisation de la paie de tous les employés, sous la juridiction de la section des dépenses. La division du personnel du service du secrétaire serait responsable des dossiers de tout le personnel, mais il serait recommandable que tout ce qui concerne l'administration de la paie, soit confié à la section des dépenses.

Il est nécessaire que la personne responsable de la paie soit informée des absences, promotions, suspensions, etc., dans le plus bref délai, afin de lui permettre d'effectuer son travail efficacement. Actuellement, la distribution du temps des employés des travaux publics est faite verbalement par les chefs d'équipe ou commis en chef du garage municipal. Cette distribution du travail pour les employés des travaux publics, lorsqu'ils remarquent, pourrait être faite quotidiennement par le chef d'équipe sur une formule dessinée à cet effet, qui serait malée à la section des dépenses.

Le responsable de la paie compilerait tous les chiffres nécessaires à la rémunération d'un employé et transmettrait les résultats à la préposée à la machine-comptable. Lors de l'application de ce rapport, on procéderait de manière à éliminer toute duplication de travail à la préparation des paies. Si la centralisation de la paie et de certains dossiers du personnel a été recommandée, c'est dans le seul but d'améliorer l'efficacité d'un tel service tout en réduisant le coût d'opération. Toutes les dépenses encourues par les divers services de la cité seraient également payés à cette section.

### Section des revenus

La perception des taxes foncières, licences commerciales,

permis taxes d'eau, comptés à recevoir, en un mot tous les encaissements de la cité seraient confiés à cette section, cependant que la conciliation des comptes de caisse et de banque serait faite par la section des revenus. La préparation et les modifications aux rôles d'évaluation et de perception se feraient également à cet endroit.

Un percepteur effectue actuellement la perception à domicile, et cette façon de procéder s'avère coûteuse à la cité. Plusieurs villes de la province ont discontinué depuis longtemps cette pratique, puisque le travail de perception des revenus devrait être effectué au bureau. La population s'habituerait à faire remise des taxes directement au bureau du trésorier. Pour atteindre ce but, soulignons, il faudrait démontrer à la population les avantages d'une telle procédure.

Tous les documents nécessaires à la comptabilisation des registres utilisés pour les revenus et les dépenses de la cité, seraient traités et classés à la division de la comptabilité, alors que la facturation des comptes à recevoir pour divers services se ferait également à la section des dépenses.

L'étude entreprise pour améliorer la situation présente à la trésorerie suggère la création d'une division du contrôle avec un responsable recevant ses directives du trésorier. En plus

des fonctions régulières d'une telle division, le responsable se verrait confier le soin du courrier, de l'imprimerie, du téléphone et de la réception.

Afin de ne pas créer des postes de surveillance, on énumère les titres des tâches qui pourraient être groupés en sections lorsque l'expansion de la trésorerie le justifiera. Toutes les enquêtes concernant la trésorerie seraient confiées à cette division. On recommande également que le contrôle des immobilisations, maintenu par le commis en chef du garage municipal, soit dorénavant transféré à la division du contrôle.

La procédure actuelle concernant la responsabilité et le contrôle de chaque budget est entièrement approuvée par les experts, qui suggèrent toutefois que la division du contrôle pourrait agir comme conseiller financier aux autres services. Ainsi, le budget de la trésorerie serait soumis aux responsables des divisions et au trésorier pour études, analyses, discussions, avant la présentation par le trésorier aux membres du conseil pour approbation.

La division du contrôle aurait la responsabilité de préparer et contrôler le budget de la trésorerie, d'analyser le contrôle des budgets, exécutés dans les autres services et d'informer le trésorier des résultats qu'il transmettrait au conseil municipal.

### La commission scolaire revise ses polices d'assurances

PRINCEVILLE (G.A.B.) — Une révision générale des polices d'assurance a été faite par les responsables de la Commission scolaire de Princeville. Me Hervé Boudreau président et les commissaires ont décidé d'augmenter la protection pour l'améliorer et le matériel fiduciaire à l'école Allard. Cette décision est basée sur le fait que les maternelles ont leur locaux dans cette école et que des sommes importantes ont été investies pour l'organisation de ces classes.

Un examen général de la situation financière a aussi été

fait au cours de la même assemblée des responsables de la commission scolaire. La documentation étudiée n'est pas encore prête à être communiquée à cause d'ajustements et modifications à apporter par suite d'instructions reçues des autorités du ministère de l'Éducation. En ce qui concerne 1968-69, on sait que des changements sont prévus pour les budgets.

Au domaine pédagogique, des questions de régie interne ont été portées à l'attention des commissaires. Des dispositions ont été prises pour solutionner ces problèmes mineurs. M. Georges Crête, secrétaire-trésorier de la Commission scolaire a été chargé de faire connaître ces décisions à qui de droit.

### Au village Notre-Dame-du-Bon-Conseil

## La Régie des eaux suggère l'élaboration d'un plan directeur d'égouts

QUEBEC — Dans une lettre adressée à la municipalité du village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Drummond), la Régie des eaux du Québec recommande de planifier le système d'égouts.

Dans sa correspondance, la Régie des eaux précise que l'idée directrice d'un tel plan directeur est l'épuration éventuelle des eaux usées. Elle souligne également qu'il est très important, pour une municipalité, de prévoir une planification de son système d'évacuation des eaux usées, notamment, en

installant des égouts de type séparatif. Ce type d'égout prévoit, en effet, la séparation des eaux domestiques usées et des eaux de pluie et de surface.

Cette méthode diminue donc le volume d'eau à traiter dans le cas d'une éventuelle épuration et permet ainsi de réaliser une économie.

Cette planification permettra à la municipalité du village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil de réaliser à long terme des économies dans la réalisation par étapes de l'objectif visé.

### Reclamations au conseil à la suite de la construction du pont Héon à Plessisville

PLESSISVILLE (G.A.B.) — Une réclamation faite pour dommages causés à une propriété, par suite de la construction du pont Héon, a été prise en considération par le conseil municipal de Plessisville. Par l'entremise de ses procureurs

Me Talbot et Landry, M. Jean Beaudoin demande une compensation pour les dommages en question. Selon la réclamation de M. Beaudoin, cet état de chose serait dû aux travaux de construction du pont et de ses approches. On sait que le pont Héon relie les rives de la Bourbon, à la hauteur de la rue St-Jean. Ce pont a été béni et inauguré officiellement il y a quelques jours.

Le conseil municipal a décidé de maintenir la charge faite au Trioté LaSalle Lize pour la taxe locative de \$854. Par ailleurs, les édiles ont réduit de moitié le taux de location de compteurs d'eau aux usines de la même firme. Cette réduction a été consentie parce que le Trioté LaSalle a ses propres compteurs.

La firme Goulet et Bélisle ne pouvant s'occuper du nettoyage et de l'entretien des brûleurs utilisés pour le chauffage des édifices municipaux, le conseil a confié à M. Fernand Lafamme l'exécution de ces travaux. Les édiles retiennent toutefois les services de M. Paul Bélisle pour l'entretien du brûleur à l'usine d'épuration.

Si le conseil municipal désire un éclairage plus parfait que celui qui existe actuellement aux intersections de la nouvelle route No. 3, ce sera à ses frais. C'est la réponse définitive faite par le ministère de la Voirie. Une requête avait été présentée par le conseil municipal pour qu'un meilleur éclairage soit donné aux intersections de la nouvelle route No. 3 et des rues de la ville. Des inspections ont été faites sur les lieux à la suite de cette demande qui, finalement, ne donne aucun résultat.

Des dispositions sont prises par le conseil municipal pour donner suite à des plaintes se rapportant au refoulement des égouts dans des sous-sols, sur la rue St-Casimir. D'autres plaintes ont été portées par des résidents de la rue Fourrier ou de mauvaises odeurs provenant des égouts incommodes pour les citoyens de ce secteur. Les lieux seront visités et des instructions seront données pour remédier à cet état de chose.

### Règlement d'urbanisme

A la demande de la Commission d'urbanisme, des amendements seront apportés au règlement No. 346. Un avis de motion a été donné à cette fin. Ce règlement concerne la construction et le zonage. Les amendements suggérés ont pour but d'établir de nouveaux secteurs pour des maisons multi-familiales.

Des paiements pour un total de \$17,339, ont été autorisés par Son Hon. le maire M. Marcel Collin et ses collègues. Les principaux montants figurant sur la liste donnée par M. Benoit Laliberté, secrétaire-trésorier du Conseil municipal, sont: \$10,000

### Deux accidents signalés à la Sûreté municipale

PRINCEVILLE (G.A.B.) — Deux accidents seulement ont été "couverts" par la Sûreté municipale de Princeville durant la période de la mi-novembre, période qui a été marquée par une violente tempête de neige. Ces accidents n'ont fait aucun blessé mais les dommages matériels sont estimés à \$900.

Ces accidents sont survenus aux limites de la ville et le chef, M. Jacques Rivard et son adjoint, M. Ronald Rousseau, se sont rendus pour les constatations ceci à la demande de la

Sûreté provinciale qui a juridiction là où ont eu lieu les deux accrochages.

Le chef de la Sûreté municipale de Princeville, M. Jacques Rivard, demande aux automobilistes de ne pas stationner leurs véhicules dans les rues durant la nuit, plus précisément entre minuit et 5h du matin. Un règlement municipal est en vigueur à cette fin. Cette initiative a été prise dans le but de faciliter le nettoyage des rues durant la saison d'hiver.

### Retour du professeur Maigre-Echine

DRUMMONDVILLE (R.G.) — La série du théâtre pour enfants, au centre culturel de Drummondville "Le professeur Maigre-Echine", a donné une représentation à la petite place des arts drummondvillois en fin de semaine dernière, avant de partir en tournée.

On se rappellera qu'une tournée dans différentes municipalités ou villages de la province serait organisée bientôt en ce qui concerne cette troupe amateur, qui revient d'ailleurs d'une visite au Centre culturel de Stanwix, où elle a fait sensation.

Cette activité de théâtre pour enfants, entre dans la politique d'animation culturelle du centre local, qui serait un des plus actifs de la province. On se souviendra également que les centres culturels ont été, pour la plupart érigés en l'honneur des lettes du centenaire de la Confédération et ont pour but la décentralisation des activités culturelles de la "vache-à-lait" québécois dans ce domaine. Ceci si l'on en croit les commentaires du directeur-général du Centre local, M. Pierre Parent, commentaires énoncés lors de l'émission "Aujourd'hui", qui a été présentée récemment sur les ondes de Radio-Canada.

En effet, M. Parent a déclaré qu'environ 300 personnes profitent de différents cours ou participant directement à une activité quelconque du centre, soit dans la troupe de Théâtre du centre, dans ses cours de ballet ou autre.

Par ailleurs, le centre présentera entre autre cet après-midi les Jeunes musicales dont la date de spectacle a été avancée.



Deux moteurs de l'extérieur ont été conduits à la prison d'Arthabaska, samedi soir, par les agents de la Sûreté du Québec, pour avoir causé du désordre dans un endroit public dans la région et avoir refusé d'obéir aux ordres des gardiens de la paix.

Une équipe de la Jeunesse Lacordaire diocésaine tiendra une danse masquée, le 24 novembre prochain au centre récréatif St-Jean-Baptiste à laquelle tous les membres sont invités à participer.

On signalait au poste de police de Drummondville-Sud, samedi en fin d'après-midi, la disparition d'un jeune homme qui se serait égaré dans un boisé à l'arrière de la firme "Ready Mix", aux limites de la municipalité. On fit appel au coordonnateur de la défense civile, M. Léo Loisel, pour que des recherches soient entreprises en vue de retrouver l'individu. Au moment d'organiser la battue, un appel placé au poste de police avisait les autorités de ne rien faire, puisque l'homme en question était assis dans une taverne de l'endroit.

Les agents de la Sûreté du Québec de cette ville ont procédé en fin de semaine, à l'arrestation de trois moteurs qui auraient causé des troubles dans la région, se permettant même de soulever un individu de la métropole d'une somme d'argent assez importante.

Le dénouement de cette affaire sera connu aujourd'hui même, puisque les agents auront complété leur enquête.

La Sûreté municipale poursuit toujours son enquête sur le vol de bagues à diamant, commis en fin de semaine à la bijouterie Robert de la rue Héon, où plusieurs coffres contenant pour plus de \$14,000 de bagues et de montres sont disparus.

Un indice précieux aurait conduit les limiers sur une bonne piste, et les auteurs de ce vol seraient sur le point d'être mis aux arrêts.

### Les membres du club XM-Drummond organisent une chasse au signal

DRUMMONDVILLE (R.G.) — Le futur club C. B. X. M. Drummond a tenu une première assemblée dernièrement pour décider de quelques activités à venir. Ce groupe d'amateurs d'appareils radio, qu'on appellait radio-amateurs, seront désormais désignés "Service général radio", car le terme radio-amateur est réservé aux groupements qui ont comme V.E.Z. M. Adrien Langevin, un des directeurs du club radio-amateur Drummond, a d'ailleurs précisé que ce nom était enregistré au gouvernement fédéral pour les "VEZ".

Les C. B. eurs de Drummondville du club XM Drummond, lors de leur dernière assemblée, ont décidé d'organiser une chasse

au signal pour tous les C. B. eurs de la région, le samedi 20 novembre prochain. Cette chasse au signal qui est habituellement composée de d'automobiles munies d'appareils de communication C.B. sera d'un type spécial puisque les bases y participeront et serviront de guides pour les mobiles. Tous les intéressés auront qu'à synchroniser le canal II de leur appareil à 7 h. 30 le 20 novembre prochain.

### Deux Fermières sont honorées

PRINCEVILLE (G.A.B.) — Mme Rosaire Bergeron et Mme Hervé Bedard ont les deux exposantes qui ont remporté les honneurs pour les travaux présentés au concours mensuel de novembre chez les Fermières de Princeville. Le programme de la réunion a été dirigé par la vice-présidente, Mme Arsène Sylvain. On a profité de l'occasion pour émettre des vœux de prompt rétablissement à l'endroit de la présidente, Mme Henri Paquin, actuellement hospitalisée.

L'aumônier des Fermières, M. le chanoine Wilfrid Bergeron était présent à l'assemblée. Il a annoncé qu'une grande retraite paroissiale était en organisation pour le début de décembre.



(Cliché Le Nouvelliste)

### Le centre de ski du Mont Gleason

LA REGION DES BOIS-FRANCS possède un deuxième centre de ski d'importance. Les dirigeants du nouveau centre de ski du Mont Gleason, situé à un mille de Mont Gleason, ont invité de façon particulière les skieurs de la Mauricie. Six pistes sont aménagées au Mont Gleason qui se veut être de caractère familial. Le chalet du nouveau Mont Gleason est présentement en construction, de même que le monte-

Le patrouille est formée et le centre de ski du Mont Gleason entend connaître une année de fonctionnement. Le docteur Jean-Charles Patry de Victoriaville est le président du conseil d'administration du nouveau centre, situé à moins de 40 milles de Trois-Rivières. Une vue aérienne du Mont Gleason nous fait voir l'ampleur du nouveau centre de ski.

Le CDR voit là une excellente occasion de prouver que l'on veut décentraliser

# 180,000 personnes appuient Drummondville

VICTORIAVILLE (R.L.) — "Cela fait assez longtemps que l'on se gargarise de décentralisation, que si les autorités désirent apporter un témoignage concret de leur sincérité, elles ont là une excellente occasion de le faire, en permettant que l'aéroport international soit érigé à Drummondville", déclarait hier le président du Conseil de développement régional du Centre du Québec, Me Pierre Lambert, de Victoriaville.

Le président du CDR a ajouté qu'à la suite d'une récente rencontre, les membres de l'exécutif du Conseil de développement régional du centre du Québec

appuyait à l'unanimité et de façon non-équivoque le projet proposé par des groupes de Drummondville.

Me Lambert a continué en disant que le CDR représentait tout de même une force puissante qu'il représentait 180,000 personnes de toutes les couches de la société et couvrant un territoire immense.

Me Lambert a précisé qu'il ne faisait pas de doute que l'implantation d'un aéroport international à Drummondville amènerait l'implémentation d'une foule de nouvelles industries, qui décideraient de s'établir non pas à cause de vagues promesses ou

économique futur du Centre du Québec. Si l'on pense seulement aux multiples services qui viendraient se greffer à une réalisation de cette importance, Me Lambert a déclaré que ces services seraient probablement supérieurs à ceux qu'on aurait obtenus avec la concrétisation de Sidbec à Beauceville.

Le président du CDR a poursuivi en disant que l'aménagement d'un aéroport international à Drummondville amènerait l'implémentation d'une foule de nouvelles industries, qui décideraient de s'établir non pas à cause de vagues promesses ou

de pressions mais tout simplement parce que les propriétaires constateraient qu'il y avait de leur propre intérêt de s'établir près de cet aéroport.

**Félicitations**

Le président Lambert a par ailleurs profité de l'occasion pour féliciter les autorités de Drummondville de la valeur de leur mémoire. Il souligna que le travail entrepris avait été très bien fait, que tout avait été prévu et que l'on pouvait reconnaître là le bien-fondé de sa vaine dépendance très bien tous leur. Il félicita les hommes qui points du rapport.

Une copie de la prise de position du CDR sera envoyée à tous les députés, ministres et autorités intéressées à l'affaire. Une copie sera également parvenue à tous les autres conseils économiques du Québec, leur demandant d'appuyer ce projet primordial pour le développement économique futur du Centre du Québec.

**Texte de la résolution**

Voici le texte de la résolution adoptée par les membres de l'exécutif du CDR: "Attendu que l'exécutif du Conseil de développement régional du centre du Québec a pris connaissance du mémoire recommandant l'implantation d'un aéroport international à proximité de Drummondville, et a obtenu des informations supplémentaires d'un promoteur du projet; Attendu que les facilités actuelles à la disposition de l'aviation internationale, soit l'aéroport de Dorval près de Montréal, ne suffisent plus pour faire face à l'expansion; Attendu qu'on doit favoriser la concrétisation de la politique décentralisatrice de nos gouvernements;

Attendu que l'implantation du deuxième aéroport international québécois à Drummondville est une occasion unique de stimuler le développement du Québec par la décentralisation;

Attendu que la nature de l'action est décentralisatrice et que l'avenir ne pardonnerait pas qu'elle serve à centraliser; Attendu que le développement du Québec s'effectue le long de l'axe Montréal-Québec;

Attendu que la notion distance du centre de Montréal au site de l'aéroport doit être remplacée par la notion temps pour parcourir cette distance;

Attendu que l'avenir va ap-

porter des moyens plus rapides de transport terrestre;

Il a été unanimement résolu d'appuyer le mémoire du comité d'urbanisme de la Chambre de Commerce du comté de Drummond, présenté aux autorités fédérale et provinciale, concernant l'implantation d'un aéroport international à Drummondville."

En terminant le président du CDR Me Pierre Lambert, a déclaré qu'à partir de maintenant ce projet d'un aéroport international à Drummondville devenait une priorité dans les pressions entreprises par l'organisme.

## L'Ermitage St-Joseph change de nom

VICTORIAVILLE (R.L.) — Le député du comté d'Arthabaska, M. Roch Gardner, apporte cette semaine quelques renseignements au sujet du projet envisagé avec l'Ermitage St-Joseph.

Le député provincial stipule ainsi que le nouveau nom sera désormais l'Ermitage des Bois-Francis Inc". Les lettres patentes de la corporation ont été émises par le lieutenant-gouverneur en date du 28 août dernier. Toutes les procédures juridiques pour la formation de la corporation sont complétées.

La corporation a retenu les services de l'architecte Paul Labranche pour exécuter le projet.

Le projet pour le foyer d'hébergement est accepté actuellement et les ingénieurs se mettent déjà au travail.

Quant à l'hôpital pour malades chroniques, le tout n'est pas encore définitivement classé. "Cependant, je puis dire pour le moment que des services communs seront prévus dans le foyer d'hébergement et que ces services seront également pour l'hôpital de malades chroniques".

Le député Gardner termine en disant que d'autres renseignements suivront sous peu.



(Photo LeRo)

LES AGENTS ENQUÊTEURS Ronald Papin et Jean-Pierre Dubois, du bureau de la Sûreté du Québec de Victoriaville, ont réussi, en fin de semaine, un beau coup de filet, en mettant la main au collet d'un individu qui est l'auteur possible d'un grand nombre de vols dans des

chalets de la région. Le suspect arrêté aurait déjà avoué des larcins pour une valeur dépassant les \$5,000. Les agents Dubois et Papin exhibent quelques objets volés et retrouvés, comme deux tourne-disques, une tente française, un coffre à outils, un moteur hors-bord, etc.

## Procès au civil au Palais de justice

# Au jury de rendre sa décision

ARTHABASKA (R.L.) — Le procès au civil, pour une action en dommages pour séduction, au montant de \$45,000 demeurera vraisemblablement marqué dans les annales judiciaires du district d'Arthabaska.

Ce procès, qui est entré hier dans sa troisième semaine d'affilée, connaîtra très probablement son dénouement aujourd'hui même. En effet, hier soir, l'honorable juge Evender Veilleux, qui préside cette cause, a demandé au jury de six personnes de se retirer pour délibérer, à savoir si la demanderesse

doit obtenir gain de cause ou si l'action doit être rejetée.

Un officier de police a été assermenté et celui-ci demeurera en permanence avec les membres du jury, jusqu'à ce que ceux-ci aient décidé du verdict à rendre. La cour a été adjournée à 10 heures ce matin, mais si le jury décide qu'il doit prendre encore plus de temps pour prendre sa décision, il aura le loisir de le faire.

Avant de les quitter, le président du tribunal a rappelé au jury la question à laquelle il devait trouver une réponse. Y a-t-il eu séduction de la part du défendeur envers la demanderesse, c'est-à-dire y a-t-il eu des relations sexuelles entre les deux personnes et dans l'affirmative ces relations sexuelles ont-elles été entraînées par des manœuvres dolosives (avec fraude) de la part du défendeur?

Le président du tribunal a aussi fait remarquer que le jury devait s'en tenir seulement aux allégations contenues dans les textes écrits de l'accusation par la demanderesse. A un chapitre, on parle concernant ces manœuvres dolosives, de promesses de mariage et de serments

d'amour. Il n'est pas question de cadeaux du défendeur à la demanderesse. Le juge Veilleux a toutefois expliqué que ces cadeaux pouvaient être en quelque sorte des serments d'amour, du fait que des serments d'amour peuvent se témoigner par des paroles, et également par des gestes.

Avant de rendre son verdict, le jury devra répondre à une série de questions présentées par le juge à savoir: Le défendeur a-t-il eu des relations sexuelles avec la demanderesse? 2- Ces relations sexuelles sont-elles le résultat de séduction? 3- En quoi ont consisté ces manœuvres de séduction?

Ces relations sexuelles ont-elles donné la naissance d'un enfant? 4- La demanderesse a-t-elle subi des dommages? Si oui, en quoi consistent ces dommages?

Concernant l'évaluation en argent de ces dommages, le juge a déclaré aux jurés que ceux-ci devaient user de la raison et être justes autant pour la demanderesse que pour le défendeur. "Vous n'êtes pas ici pour appliquer une sentence, mais pour attribuer une réparation", a dit le juge aux jurés, si naturellement vous décidez qu'il y a eu séduction.

Me Beaudet continua à un autre moment, en disant que plusieurs se demandaient comment il se faisait que l'on en était arrivé à haïr d'une telle façon la réputation de deux familles. "Tout cela tient à une question de cents et de piastres", d'expliquer Me Beaudet.

En rappelant que le défendeur n'avait même pas payé les frais de justice au montant de \$1,000, dont il avait confessé jugement.

L'avocat de la demanderesse s'est demandé si on avait affaire à un garçon qui était sincère alors que pendant que son amie accouchait seule dans un hôpital de Sherbrooke, il s'amusa avec des petites filles de 13 et 15 ans dans un chalet que le juge lui-même a qualifié de "chalet de désœuvres".

Me Beaudet ajouta que tout allait bien dans le chant d'amour du défendeur à la demanderesse jusqu'au moment où il se devait d'être dans l'obligation de prendre ses responsabilités.

Me Beaudet narra qu'il avait toujours présent à la mémoire l'image de cet enfant de 5 ans, qui est apparu au cours du procès dans le Palais de justice, à la recherche de son père qu'elle ne trouvera jamais.

"Messieurs du jury, on m'a reproché d'être un pauvre homme, d'avoir emprunté de l'argent, c'est vrai. Mais je vous demande aujourd'hui quelle est la valeur de la vie, qu'est-ce qui compte ici-bas, les valeurs humaines ou seulement l'argent. Vous aurez à rendre un jugement, au nom de l'enfant, au nom de la mère je vous demande justice".

Il expliqua que la demanderesse était consentante à cela jusqu'à un certain jour où, étant donné aux machinations de sa mère qui voulait le bébé et le mariage, elle se retourna complètement et prit une toute autre attitude. Me Moisan déclara qu'il aurait été plus normal pour la demanderesse d'agir comme cela se fait régulièrement dans ces cas là: la fille quitte la ville un certain temps, place le bébé dans un foyer d'adoption et revient ensuite dans sa place, que comme elle a préféré le faire en dernier, toujours sur l'insistance de sa mère, soit se pavaner et s'exhiber publiquement partout en ville alors qu'elle était enceinte.

Plus tôt dans la journée, les avocats des deux parties avaient présenté leur plaidoyer final respectif.

Me Raymond Beaudet, le procureur de la demanderesse qui s'exprima le premier, fit frémir l'assistance à plusieurs reprises. L'avocat, qui était lui-même pris de fureur par cette cause, a dû à une couple de reprises, interrompre son discours et son plaidoyer parce qu'il avait des tremolos dans la voix.

A plusieurs reprises, Me Beaudet fit ressortir à l'appréhension du jury qu'il s'agissait d'un problème humain et qu'il fallait peut-être en oublier certains points de loi.

L'avocat déclara que dans le texte écrit il avait employé le mot lâcheté et qu'encre, il ne trouvait pas d'autre mot plus exact pour signifier ce qu'il pensait de l'attitude du défendeur vis-à-vis la demanderesse. Il parla aussi du terme "goujat" employé dans la défense écrite, me le plus poli pour exprimer sa pensée car le premier terme en expliquant que c'était le ter qui lui était venu à l'esprit était le mot "couillon".

Me Jean Moisan, qui représentait le défendeur, commença par féliciter son confrère, Me Beaudet pour les efforts considérables déployés.

Il ajouta que de son côté, il ne ferait pas appel à l'émotion et aux larmes mais qu'il s'attachait aux faits de la réalité.

A plusieurs reprises, il fit remarquer au tribunal que la mère demandait pour elle et non pour l'enfant.

Il expliqua que pour y avoir

bois et Papin poursuivent leur enquête avec d'autres policiers des bureaux de Drummondville et Weedon, du fait que plusieurs chalets de ces régions ont également reçu la visite des voleurs cet automne et l'automne dernier.

Les policiers du bureau de Weedon font enquête en particulier sur une série de vols perpétrés dans les chalets du lac Nicolet.

Les policiers demandent à toutes personnes qui auraient acheté quelque chose, qu'on douterait avoir été volé, de communiquer également avec eux. On invite également les propriétaires de chalets qui se sont faits voler quelques objets et qui n'ont pas porté plainte, à entrer en communication avec les agents Papin et Dubois. Du fait qu'on a retrouvé chez le présumé voleur des objets dont on ne connaît pas leur provenance.

Après avoir interrogé l'individu en marge du vol de la première auto-neige le présumé voleur se mit à table et confessa plusieurs autres larcins. Les policiers se rendirent à la résidence de l'individu et y découvrirent plusieurs objets volés. On constata également que plusieurs objets étaient manquants, du fait que l'individu les avait vendus.

Chez le présumé voleur on retrouva une tente-remorque d'une valeur de \$1,000 volée en novembre dernier dans un hangar près du chalet de M. André Drouin à Tingwick.

On découvrit aussi une auto-neige de marque "Snow-Cot" d'une valeur de \$700, volée au chalet de Doris Bégin, dans le premier rang de Tingwick.

On retrouva un coffre d'outils volé dans un chalet de St-Albert en novembre et appartenant à M. Paul Fournier de Montréal.

Actuellement, les agents Du-

## Un détenu - \$5,000 de marchandises

# Beau coup de filet de deux agents de la PP

VICTORIAVILLE (R.L.) — En visitant un garage de Victoriaville, au début de la dernière fin de semaine, les enquêteurs Ronald Papin et Jean-Pierre Dubois, du bureau de la Sûreté du Québec de Victoriaville, ont découvert qu'une auto-neige qui se trouvait à cet endroit, avait été volée par un jeune homme de Victoriaville et ensuite avait été achetée par le propriétaire du garage.

Cette première découverte devait par la suite permettre aux limiers de la Sûreté du Québec d'arrêter Arthur

Côté, 24 ans, de Victoriaville et de le soupçonner d'une foule de vols survenus dans les chalets de la région, cet automne et l'automne dernier.

Jusqu'à présent, on a retrouvé de la marchandise pour environ \$5,000 et on s'attend à d'autres découvertes dans les heures à venir. En compagnie des agents Papin et Dubois, le présumé auteur d'innombrables vols de chalets a fait en quelque sorte un chemin de croix en repassant aux chalets qu'il avait déjà visités.

On trouva un appareil de radio. On trouva un petit poêle volé au Domaine des Bies à St-Rosaire. A ce même chalet, où le poêle fut volé on avait emporté 24 feuilles de contre-plaqué. Ce dernier butin demeure introuvé.

On trouva un moteur hors-bord Johnson 5 forces, une tente française, trois matelas pneumatiques et un canot en aluminium rouge, volés à St-Lucien. On a retrouvé deux tourne-disques.

La découverte en série commença par les agents policiers, à permis de découvrir deux autres autos-neige, une première appartenant à M. Jacques Pouchoult d'Arthabaska, volée au terrain des Archers Vikings à St-Valère et le second appartenant à M. Denis Roy, volée au même endroit mais à l'automne 1967.

Actuellement, les agents Du-

Après avoir interrogé l'individu en marge du vol de la première auto-neige le présumé voleur se mit à table et confessa plusieurs autres larcins. Les policiers se rendirent à la résidence de l'individu et y découvrirent plusieurs objets volés. On constata également que plusieurs objets étaient manquants, du fait que l'individu les avait vendus.

Chez le présumé voleur on retrouva une tente-remorque d'une valeur de \$1,000 volée en novembre dernier dans un hangar près du chalet de M. André Drouin à Tingwick.

On découvrit aussi une auto-neige de marque "Snow-Cot" d'une valeur de \$700, volée au chalet de Doris Bégin, dans le premier rang de Tingwick.

On retrouva un coffre d'outils volé dans un chalet de St-Albert en novembre et appartenant à M. Paul Fournier de Montréal.

Actuellement, les agents Du-

## Franc... Parler

VICTORIAVILLE (R.L.) — En même temps que se déroule en haut au Palais de Justice le procès au civil, pour action de dommages en séduction, on a commencé dans une autre cour à entendre les plaintes de la compagnie Rubin Bros, de Victoriaville. On sait que cette compagnie conteste le montant d'évaluation déclaré par la confection d'un grand rôle, il y a plus d'un an.

C'est ce matin que reprendra, au Palais de Justice d'Arthabaska, le fameux procès pour une action en dommages pour séduction. Ce procès, qui entrera dans sa troisième semaine, a connu des moments uniques et il est assuré qu'une foule nombreuse prendra d'assaut la salle d'audience, ce matin à 10 heures.

Un grand gala de culture physique permettra dimanche le premier décembre prochain à compter de 20 h30 à l'hôtel Huron, de découvrir le nouveau Monsieur Goliath 1968 de même que Mademoiselle Belle Province 1968. Ceux et celles qui désirent prendre part à ce concours peuvent le faire savoir au studio Apollon.

Les intéressés au sport du ballon-baï ont été invités à une conférence qui aura lieu ce soir à 18 h30 dans les cadres d'un souper au motel Calibri. Le conférencier sera nul autre que le président Genest, fondateur de la ligue Provinciale de ballon sur glace.

Il semble que la direction des Tigres de Victoriaville ait décidé de passer à l'action plutôt que de parler de sanctions. En effet, dimanche elle a mis à la porte le joueur André Samson, qui a eu toutes les chances mais vraiment ne semble plus être en mesure de fournir un rendement digne des Tigres. La direction étudie aussi les cas de Pierre Pitvin et Guy Black, qui disent être handicapés par des blessures. Les deux joueurs passeront des examens médicaux et s'ils n'ont rien, ils devront voir à fournir un effort de 60 minutes par partie, aussi souvent que l'instructeur fera appel à eux.

La direction du nouveau centre de ski du Mont Gleason fait tirer parmi ses 100 premières cartes d'abonnement, cinq billets de saison, un familial, un pour couple, étudiant, enfant et individuel. S'il y a de la neige, le nouveau centre du Mont Gleason commencera à fonctionner le premier décembre prochain et l'ouverture officielle pourra avoir lieu une semaine après.

Pour être bien informé, lisez chaque jour, au petit déjeuner

# LE NOUVELLISTE



# ÉDITORIAL

## Attitude réaliste des enseignants

Les enseignants du Québec ont pris une attitude qui nous semble des plus réalistes dans le conflit qui les oppose à la partie patronale. En effet, à l'issue d'un congrès qui réunissait plus de 500 délégués officiels de la CEQ, ces derniers ont demandé à l'unanimité la formation d'un conseil spécial d'arbitrage formé de trois ou cinq membres agréés par les deux parties. Ce conseil spécial aurait à se prononcer sur les clauses du projet de convention collective des enseignants non encore réglées à la table des négociations, et sa sentence serait partie intégrante de l'entente provinciale entre les deux parties.

Les principaux points toujours en litige se rapportent à la charge maximum d'enseignement, au maintien des droits acquis au 30 juin 1968 concernant la classification des instituteurs et enfin les questions de consultation et de participation.

Les deux parties affichent sur ces points des positions rigides et souvent contradictoires. Qui a raison, qui a tort? Il n'est pas facile de répondre à cette question puisque les arguments avancés de part et d'autre peuvent se défendre assez bien.

Devant cette impasse, les enseignants pourraient tout simplement déclencher une grève générale. Une telle grève serait parfaitement légale et raisonnablement justifiée. Toutefois les enseignants réalisent qu'une grève générale serait mal vue de la population et qu'elle pourrait faire le jeu du gouvernement. Comme ils l'affirment eux-mêmes le mouvement de contestation des étudiants que le Québec a connu et connaît encore a suffisamment détérioré l'image des étudiants et des professeurs.

La population s'accroît tant bien que mal de la grève à la Régie des Alcools du Québec puisqu'enfin il ne s'agit pas là d'un service essentiel.

Mais nous pouvons être assurés qu'advenant une grève générale chez les enseignants, la population exercerait des pressions terribles sur le gouvernement qui se verrait sans doute dans l'obligation d'imposer un second bill 25, ce que, bien sûr les enseignants craignent comme la peste et avec raison.

Même si la partie patronale rejetait la suggestion du comité spécial d'arbitrage les enseignants repousseraient à la limite l'éventualité d'une grève générale, optant plutôt pour des grèves tournantes, expérimentées avec beaucoup de succès et d'efficacité à l'Hydro-Québec. Ce genre de grève, tout en n'étant évidemment pas souhaité par la population, serait tout de même relativement acceptable puisque les étudiants ne risqueraient pas nécessairement de rater leur année scolaire.

Nous souhaitons donc ardemment que le gouvernement et les commissions scolaires acceptent la suggestion de la CEQ. Seul un comité spécial d'arbitrage pourrait parvenir à trouver une solution honorable à ce conflit qui constitue une véritable épée de Damoclès, et cela sans que personne n'ait l'air de perdre la face, ce qui, dans un conflit du genre est très important.

Ce comité spécial d'arbitrage pourrait sûrement en arriver à un compromis sur le problème de la charge maximum d'enseignement et sur celui de la reclassification des enseignants compte tenu des droits ou des privilèges acquis. Ainsi il serait peut-être possible de référer ces deux questions à un comité d'étude qui, lui, ferait rapport dans les mois à venir. Entre-temps, le statu quo pourrait être observé.

Nous attendons maintenant la réponse de la partie patronale.

Sylvio ST-AMANT

## Un compromis serait offert par Ottawa

Le problème des droits miniers sous-marins a déjà dressé une sorte de front unique des provinces contre le gouvernement central. Même celles qui ne sont pas intéressées directement dans ce problème le sont par solidarité. Et c'est de leur part excellente tactique. Les provinces doivent faire de l'union une de leurs armes principales. Le fédéral cherchera toujours à les diviser.

Même s'il invoque le jugement rendu en faveur de ses revendications dans le cas de la Colombie-Britannique, le gouvernement central sait toute la faiblesse de cette décision.

Les provinces ont dès le début rejeté en ce domaine l'autorité de la Cour suprême. M. Jean Lesage, alors premier ministre de la province de Québec, le fit avec éclat. La Cour suprême, affirmait-il, n'a rien à voir en ce domaine. Il n'y a point là de problème juridique. C'est un problème économique qui se doit régler par négociations. Et le Québec n'entend point tirer les marrons du feu pour Ottawa.

La position du Québec est demeurée inchangée avec l'accession au pouvoir de M. Daniel Johnson. Ce dernier a affirmé avec non moins de vigueur que son prédécesseur les droits miniers sous-marins de notre province. Et cela n'a point changé avec M. Bertrand.

La Nouvelle-Écosse s'est ralliée à la thèse du Québec. En Colombie-Britannique, le jugement de la Cour suprême n'a point ébranlé les convictions du premier ministre, M. Bennett. Ce dernier n'hésite jamais à accorder des permis d'exploration aux sociétés commerciales. Il n'avait cure que cela vint plaire au gouvernement d'Ottawa.

même si ce dernier est son côté avait un peu la même politique. D'ailleurs le Québec pensait tout comme la Colombie-Britannique. Les deux provinces plaçaient le fédéral devant le fait accompli et n'avaient en pratique cure de ce que pouvait penser la Cour suprême.

Ottawa semble saisir la nature du conflit. Tout comme autrefois le gouvernement central des États-Unis, dans son litige sur les droits miniers avec certains États du Sud, les autorités fédérales chercheront une solution par un compromis. Ottawa essaierait de faire accepter par les gouvernements provinciaux une nouvelle formule de la compétence sur les droits miniers sous-marins que les provinces disputent à Ottawa depuis 1964. Ottawa offrirait aux provinces un partage du revenu provenant de l'exploitation des gisements miniers sous l'eau au large des côtes canadiennes dans l'Atlantique et le Pacifique, la baie d'Hudson, la baie James et le Golfe Saint-Laurent.

Le gouvernement central reconstruirait donc à une solution juridique. D'ailleurs tenterait-il de l'imposer qu'il échouerait.

Moins que jamais les provinces ne consentiraient à se sacrifier. Le rôle de la mer devient d'une telle importance qu'aucun gouvernement ne saurait s'en désintéresser. Les provinces connaissent fort bien l'appétit vorace du pouvoir central.

Elles représentent une force qu'Ottawa cherchera vainement à brayer. Pour l'importer, les gouvernements provinciaux n'ont qu'à faire bloc. L'occasion est unique.

Hector HEROUX

## le son de cloche DE NOS LECTEURS

### Sophisme d'un fédéraliste

On a pu lire dans le Nouvelliste du jeudi 14 novembre que M. W. Earle McLaughlin, président de la Banque royale du Canada avait donné une conférence devant le Club canadien à Londres. Son discours portait sur la situation politique entre le gouvernement fédéral et le Québec.

Ce monsieur aurait dit qu'il ne faut pas exagérer l'importance du séparatisme au Québec: il évalue à 30 pour cent de la population québécoise, les adhérents à ce qu'il appelle le séparatisme. En employant le mot "séparatisme" pour notre province, il frappe l'air en partant, il parle pour ne rien dire. Il n'y a pas actuellement de parti séparatiste au Québec. Quant au parti de M. René Lévesque, le "Parti Québécois", il procède à un Québec souverain, ASSOCIÉ économiquement à un nouveau Canada.

Le but premier d'un Québec souverain n'est pas, comme le laisse sous-entendre ce brouilleur de carte fédéraliste, la liberté économique; le but primordial du "Parti Québécois" consiste en la sauvegarde d'une langue et d'une culture personnelle d'un peuple du plus en plus en danger dans le système constitutionnel démodé et dans lequel nous "vivons" depuis un siècle. Pour en revenir à notre économie si chère à ce brillant adepte du sophisme, le Québec partira avec une certaine part de risques il y en a

toujours), mais bien calculée. Il serait très peu probable que le Canada, dans une telle situation, refuse une association économique (monnaie, "Marché commun", coordination des politiques fiscales). En effet, notre bon papa fédéral aura toujours besoins des nombreuses richesses naturelles et matières premières québécoises qui ne demandent qu'à être exploitées et transformées. De plus, le nouveau Canada ne serait intéressé à interrompre ses exportations à un acheteur qui constitue actuellement le tiers de la population canadienne.

M. McLaughlin ajoute qu'il a pleine confiance que M. Trudeau coupera court à ce mouvement indépendantiste au Québec. Jusqu'où ça peut aller la Trudeau malade tout de même! Cette affirmation confirme la naïveté d'un président de mauvaise foi. Qu'a fait M. Trudeau depuis sa prise de pouvoir si ce n'est de montrer de plus en plus d'intransigeance vis-à-vis les gouvernements provinciaux? Et ça ne fait que commencer. Le Québec, qui est en train de s'éveiller et qui veut agir, n'est pas sans s'en apercevoir. On imagine bien les conséquences chez les Canadiens français des attitudes de notre vieux garçon national. Les gaffes fédérales se suivent et se ressemblent toutes.

Paul Gélinas  
667 Laurier T. R.

### Du travail intelligent?

M. le rédacteur,  
À titre de résident-payeur de taxes depuis 1961, je désire protester énergiquement contre l'enchonnière du déneigement que nous devons subir sur la rue De Blois, entre Marquette et Viger, et ce depuis 7 ans.

Tandis que nous pouvons voir dans d'autres parties résidentielles semblables à la nôtre, se balader 2 ou 3 chenilles ou pay-laders à la queue-leu-leu, qui s'amusent à folâtrer ou gambader, nous n'avons jamais l'occasion d'en voir dans cette partie de la rue De Blois.

Personnellement, je dois déblayer douze à quinze pieds de rue, vis à vis mon entrée, car la charrie travaille en ligne droite seulement; c'est une charge spéciale qui ne fait pas les courbes, je suppose.

Bien souvent, aussitôt que j'ai

fini, et pour montrer de la coopération, on vient me remplir mon entrée avec de la neige pile ou glacée, vous devez vous imaginer les résultats, le lendemain matin, c'est très intéressant surtout quand vous devez "boucher" une hauteur de bande de glace de 3 à 4 pieds comme ce matin. Alors comme vous voyez en plus de payer des taxes je travaille pour la ville.

Du travail intelligent? À 4.45 heures p.m. jeudi le 14 novembre on vient d'enterrer la boîte à lettres coin Papineau et Viger, sous un banc de neige (ou de glace) R.I.P.

Cela dure depuis sept ans, et soyez sûr que je vais insister, s'il n'y a aucun changement.

Merci.  
Bien à vous  
Léopold Verrette

### Un climat de crainte existe à Shawinigan

M. le rédacteur,  
Je veux féliciter votre journal, ou votre journaliste, pour la belle initiative de consulter les gens de la rue sur les questions d'intérêt public.

Permettez-moi de souligner à votre attention ainsi qu'à celle de vos lecteurs le climat de crainte qui existe à Shawinigan dans le moment, à tel point qu'un individu qui oserait penser autrement que les membres du conseil craignaient les pires malheurs.

Étant un contribuable assidu aux assemblées publiques du conseil de ville, je suis reconnu par certains journalistes et membres du conseil comme un "gars qui pose trop de questions".

Malgré tout je suis avec ceux qui ont exprimé leur opinion au sujet du gerant municipal. Je ne connais pas la raison du renvoi de celui-ci et tellement la solidarité ministérielle est de rigueur à l'hôtel de ville.

"Toute vérité n'est pas bonne à dire" mais la population aimerait être mieux renseignée sur les raisons du renvoi de notre gerant municipal. N'y avait-il un motif acceptable, ce dernier se serait efforcé de donner lui-même sa démission pour ne pas être mis en accusation.

Une rumeur veut qu'un échec ait posé une question directe aux représentants de la firme Ross et Associés pour savoir si le gerant avait la compétence requise à ce poste.

Connaitrons-nous jamais la réponse reçue?

Faut-il être intègre pour occuper le poste de gerant d'une municipalité de 30.000 âmes?

"La pauvreté engendre la chicanerie". Le désaccord qui règne à notre Palais municipal ne serait-il pas motivé par la difficulté financière qui existe présentement à l'hôtel de ville, causée par le gaspillage des deniers publics depuis trop longtemps.

La ville qui dépense le plus par tête, dans la province et peut-être dans le Canada pour la culture et les loisirs, connaît-elle des troubles financiers majeurs.

Le gerant serait-il plus responsable que les élus du peuple de cet état de choses? C'est ce qu'on semble nous faire croire.

Comment doit-on interpréter le silence de nos Chambres de Commerce, Associations d'Hommes d'affaires, Syndicats F.T.Q. et C.S.N., club Pic, club Optimiste, Union Commerciale, Ligue de citoyens et j'en oublie.

Doit-on donner raison à M. Flageole qui affirme que ces gens sont morts de peur ou de désespoir?

Est définitive, c'est encore "Baptiste" qui paiera les frais d'entraînement d'un nouveau gerant municipal et dans quelle atmosphère quand on a lu votre journal récemment qu'un échec a déclaré "avec un nouveau gerant, vous n'avez pas fini vos crêpes".

Merci  
Bruno Boisvert  
1317 Frigon,  
Shawinigan.



## POINT DE VUE

### Exercice éclectique

La ville de Trois-Rivières compte quelque cent mille habitants. Au centre de la ville se situe un carré de verdure lachement boisé. C'est en bordure de ce carré que l'on a érigé l'hôtel de ville et le Centre culturel. On m'a dit que la construction de cet édifice avait provoqué de nombreux remous politiques; on m'a même affirmé qu'un maire en avait perdu ses élections. Bien que cet aspect de la question fasse d'excellents points, il ne nous intéresse guère ici. Nous discuterons plutôt le côté purement architectural du projet.

D'abord les plans. L'impression première que l'on a, à l'examen des plans du complexe, est celle de l'interrogation. Pourquoi? Pourquoi? Pourquoi? Pourquoi les portes sur le côté et non sur le parc? Pourquoi des colonnes parfois rondes, parfois carrées, parfois libres et parfois prises dans le mur? Pourquoi des escaliers qui se rétrécissent et pourquoi en mettre deux énormes dans le hall de l'hôtel de ville? On pourrait poursuivre ses interrogations pendant plusieurs pages. Ce qui manque dans les plans c'est un sens de l'ordre et une logique de l'organisation. Prenons le plan de l'hôtel de ville, au rez-de-chaussée, on accède au hall par une porte modestement exprimée. Du hall, s'élevaient les deux escaliers monumentaux qui aboutissent à la même mezzanine. Devant, on voit une grande salle de travail où l'on s'interroge sur le rythme curieux des colonnes, derrière, une paroi vitrée. Si l'on doit se rendre aux bureaux, on cherche tout de suite l'ascenseur, mais on le trouve difficilement. Il se dissimule dans un coin, sur la gauche, derrière le large escalier. L'accès des autres étages du rez-de-chaussée est interdit au public. Au niveau de la mezzanine, le plan est plus simple: à gauche, les bureaux du maire et le salon d'honneur (qui est, à mon avis, la pièce la mieux proportionnée de tout l'ensemble), à droite, la salle du conseil. Dans cette dernière, pourquoi diable a-t-on fait percer une ouverture, une seule et celle-là en particulier? Pourquoi aussi, alors que tout est rectangulaire, a-t-on sur la mezzanine le petit comptoir circulaire et l'entrée à la salle de conseil à angle?

Au deuxième étage, Dédale, l'architecte mythologique et inventeur du labyrinthe, n'aurait pas fait mieux. On aurait voulu compliquer encore et on n'aurait pas pu. Les colonnes surgissent de partout; parfois, elles sont libres, parfois sur le côté d'une pièce, parfois en plein centre. En d'autres endroits, elles s'enfoncent dans un mur ou elles l'éclairent seulement. Je m'interroge sur la raison qui ont prévalu à la subdivision de l'étage et à la localisation de chaque élément et bien que je découvre pour chacun une raison particulière, je n'arrive pas à saisir la logique globale qui ferait du tout un ensemble cohérent.

L'analyse du plan du Centre culturel est similaire et les mêmes observations générales s'appliquent. Ce qui manque, dans tout le complexe, c'est ce qu'on appelle dans le métier un langage architectural compréhensible. Il y a ici dix mille mots, mais ils sont tous de langues différentes: colonnes rondes et carrées, murs porteurs, plafonds en gaines, proportions disparates, murs droits, murs courbes, toits obliques, angles obtus, angles aigus, etc... Il semble que l'architecte a décidé d'incorporer à ce projet, sans discernement, tous les détails qu'il avait vus dans sa vie. Et, pour lui, plus il y en a, mieux c'est. On en retrouve de Corby, de Rudolf, de Franzen, de TAC, d'Arco, etc...

Combien a-t-on de types de fenêtres? Combien a-t-on de sortes de brise-soleil? Combien de formes, combien de sortes d'escaliers, combien de modèles d'escaliers, combien de textures différentes? Dans le seul hall de l'hôtel de ville, on peut compter douze textures différentes, sans inclure les moquettes, et j'en oublie sûrement!

L'étude des coupes et l'expérience des espaces m'amènent à parler des proportions. Il n'y a pas là non plus un commun dénominateur.

Dans le temple grec, le dénominateur commun est le module, c'est-à-dire le rayon moyen de la colonne. Dans la pyramide d'Hérodote h-2 - h-3 ou "h" est la hauteur de la pyramide, "b" le demi-côté de la base et "x" la hauteur médiane du triangle latéral. Cette équation de la pyramide et la surface de l'un de ses triangles, le carré de la hauteur égale la surface de ce triangle. Dans les édifices de Le

Corbusier, le dénominateur commun est, on le sait, le module. Ou est ici le système de proportion? Bien sûr, on peut faire fi des règles, comme par exemple au Palais japonais de Katsura où l'on a abandonné la méthode kisari pour adopter le système plus profane du tatami. Mais cette licence doit se justifier par un seul argument: un chef-d'œuvre. C'est là une prétention normale pour tous; mais si, pour cette raison, l'on déroge aux règles et que, par la suite, l'on ne réalise pas le chef-d'œuvre escompté, une telle démarche devient difficilement excusable.

Et pourtant, en dépit de toutes ses bordures, je n'arrive pas à me rendre ce projet antipathique. Il est désordonné il est disproportionné, il est éclectique, et puis? N'est-il pas aussi la preuve que l'on a voulu faire quelque chose de mieux et qu'on a persisté dans cette volonté? On n'a pas totalement réussi. D'accord, mais on a quand même fait un objet architectural qui vaut la peine d'être discuté. C'est beaucoup. Les gens de Trois-Rivières, ça peut vous rassurer, sachez que votre Centre culturel et votre Hôtel de ville ne sont pas des bâtiments d'avant-garde. Des édifices dans ce style, on en a construits plusieurs à travers le monde et ils étaient même beaucoup plus sophistiqués. Je n'ai qu'à citer le Centre d'Etude visuelles de l'Université Harvard par le Corbusier. Mais cela, pour vous, n'a pas d'importance. Ce qui vous importe c'est que vous avez eu complexe à votre disposition et que vous l'utilisiez, c'est à vous de prouver que l'architecture est beaucoup plus que des murs de béton. C'est à vous de démontrer que l'architecture c'est d'abord et avant tout des hommes agissant, les murs de béton n'étant là que pour aider.

Gens de Trois-Rivières, utilisez votre centre au maximum. Dites-vous qu'en réalité c'est vous qui faites votre architecture: un centre vivant rempli de gens est toujours très beau. Si donc à l'avenir, votre centre est laid parce que vide, ne vous en prenez pas aux architectes; ils vous ont remis ce potentiel, ils ne peuvent rien faire de plus. Et si vous savez vous en servir, le complexe n'aura pas coûté trop cher; vous aurez même fait une bonne affaire, une très bonne affaire...

MONSIEUR MAURICE BELLEMARE agit comme premier ministre par intérim lors de la dernière sanction de bills par le lieutenant-gouverneur, l'honorable Hughes Lapointe. Le premier ministre Bertrand était à ce moment à Ottawa pour la conférence des ministres des Finances. M. Bellemare qui vivait ainsi un moment important de sa longue carrière politique, se tient ébahi près du trône

du lieutenant-gouverneur. Près de lui, on reconnaît le secrétaire général et aide de camp du lieutenant-gouverneur, le colonel d'aviation Gabriel Taschereau. A sa gauche, l'on aperçoit le président du Conseil législatif, un Trifluvien, l'honorable Jean-Louis Baribeau. Près de M. Baribeau, ce sont MM. L. Parent et Eugène Bernard, greffiers du Conseil.

Le Canada Press est seule autorisée à faire emploi pour la publication de toutes les dépêches attribuées à la Canadian Press, à l'Association Press ou à l'Agence Reuters, et de toutes les informations qui résultent de la suite de la rédaction de dépêches. Tous droits de reproduction des dépêches y compris celles de notre site de rédaction sont réservés.

## LE NOUVELLISTE

Journal quotidien publié à Trois-Rivières par LE NOUVELLISTE (1967) Ltée

FONDÉ LE 30 OCTOBRE 1920 - TÉLÉPHONE: 378-2501

ABONNEMENT PAR LA POSTE: 1 an 6 mois 3 mois 1 mois

Au Coeur du Québec 12.00 7.00 4.00 1.50

OU IL N'Y A PAS livraison par camelot: 21.00 13.00 7.00 3.00

Au Coeur du Québec: 25.00 14.00 8.00 3.50

Autres Pays: 30.00 18.00 9.00 4.50



AGENCES DE PRESSE: France-Canada, Agence France-Press, France-Asso, SERVICE DE PHOTO IAC SIMILE, France-Canada, Presse-Asso.

Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement au journal et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.

Le Canada Press est seule autorisée à faire emploi pour la publication de toutes les dépêches attribuées à la Canadian Press, à l'Association Press ou à l'Agence Reuters, et de toutes les informations qui résultent de la suite de la rédaction de dépêches. Tous droits de reproduction des dépêches y compris celles de notre site de rédaction sont réservés.

## Organisateurs, votre immunisation!

Vraisemblablement, au début de chaque année, la série de bougies produisant le feu nécessaire qui occasionne l'explosion et le fonctionnement des pistons, permettant le démarrage de la machine de l'Œuvre des Retraités, ne semble pas être ajustée à sa juste valeur prospective, malgré que le mécanisme ait été huilé et graissé, les vieilles pièces remplacées par des plus efficaces, plus adéquates et plus modernes pendant l'arrêt des vacances. La raison est que les organisateurs et les responsables du mouvement ne semblent pas posséder la force motrice d'enthousiasme et de persuasion qui les anime à la sortie d'une retraite et ceci se comprend. C'est pourquoi, conscients de leur responsabilité, ils devraient venir le plus tôt possible se faire immuniser de nouveau, ceci est de toute nécessité aujourd'hui, surtout dans le monde matérialiste et organisé où nous vivons, ça demande de la conviction. Les gens ne se gênent pas pour vous apporter les objections les plus imaginables et souvent ils vous disent oui qu'une Rencontre avec le Seigneur les intéresse, mais un oui qui veut dire non.

Devant une telle situation, le (Voir: Organisateurs page 22)

# L'invasion de la Tchécoslovaquie par les forces soviétiques pose un sérieux dilemme (M. Trudeau)

par Benoît HOULE

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Trudeau a fait savoir hier aux Communions que l'invasion de la Tchécoslovaquie par les forces soviétiques avait amené le Canada à porter à plus tard sa décision de réduire de 20 pour cent sa division de l'air mise à la disposition de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord.

Le chef du gouvernement canadien a également fait savoir que les représentants d'Ottawa à la conférence de l'OTAN à Bruxelles, le ministre des Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, et le ministre de la Défense nationale, M. Léo Cadieux, avaient exprimé des réserves, la semaine dernière, sur une réaction amplifiée à l'invasion de la Tchécoslovaquie par les forces soviétiques en août 1968.

Les deux ministres canadiens ont insisté sur le besoin de reprendre le dialogue avec l'URSS, dialogue interrompu par suite de cette invasion.

Le premier ministre a finalement confirmé que le Canada était à faire une revue de sa politique de défense et de sa politique extérieure mais qu'entre temps il maintiendrait ses effectifs militaires de l'OTAN en Europe.

Le porte-parole de l'opposition officielle, M. Gerald Baldwin (PC — Rivière-la-Paix) a immédiatement déclaré que la position du Canada avait créé une confusion considérable et il a demandé la tenue d'un débat spécial sur toute la question de la participation de notre pays à l'OTAN dès le retour à Ottawa du ministre des Affaires extérieures, M. Sharp.

Le chef du Ralliement chrétien, M. Réal Caouette, a déclaré de son côté que toute l'humanité avait regretté l'invasion de la Tchécoslovaquie par les Russes et il a ajouté que le Canada se devait de participer à tout programme destiné à défendre la liberté et à combattre la dictature.

"Le Canada ne doit pas se soustraire à ses obligations", a-t-il dit.

Le premier ministre a fait cette déclaration à la suite de la session ministérielle de l'OTAN qui s'est tenue à Bruxelles, en Belgique, les 15 et 16 novembre derniers.

Russes et il a ajouté que le Canada se devait de participer à tout programme destiné à défendre la liberté et à combattre la dictature.

"Le Canada ne doit pas se soustraire à ses obligations", a-t-il dit.

Le premier ministre a fait cette déclaration à la suite de la session ministérielle de l'OTAN qui s'est tenue à Bruxelles, en Belgique, les 15 et 16 novembre derniers.

**Condamnation**

M. Trudeau a dit que "les mi-

nistres des 15 pays participant à la réunion avaient condamné à l'unanimité l'intervention armée des Soviétiques dans les affaires intérieures d'un autre pays."

"Dans les circonstances, ils ont réaffirmé leur détermination de défendre les membres de l'Alliance contre toute agression armée."

Le premier ministre a souligné qu'à la suite de la décision de fermer l'une des trois bases aériennes canadiennes en Allemagne, à Zweibrücken, le gouvernement s'était proposé de ré-

duire de 20 pour cent l'effectif de notre division aérienne.

"Cependant, nous avons jugé que tant que le gouvernement canadien ne serait pas mieux en mesure d'évaluer les répercussions de la crise tchécoslovaque en fonction des résultats de la présente réunion et de l'étude

de notre ligne de conduite en matière de défense, il serait prudent de remettre à plus tard toute décision définitive touchant le maintien ou la réduction des effectifs actuels de notre division aérienne."

La base de Zweibrücken sera quand même fermée.



(Téléphoto PC)

## "Mon mari va survivre, docteur!"

MME MARGARET JOHNSTON, DE TONTO, s'est jetée dans les bras du Dr Edward Brooks, directeur médical de l'hôpital St-Michael's, en apprenant que

son mari a survécu à une transplantation cardiaque. Charles Perrin Johnson a reçu le cœur d'un jeune homme de 18 ans, Ronald Marks.

## La grève de la Régie des alcools, une erreur de la part du syndicat (Masse)

OTTAWA (PC) — Le ministre d'Etat délégué à la Fonction publique, M. Marcel Masse, est d'avis que la grève de la Régie des alcools du Québec, qui dure depuis quatre mois, est une erreur de la part du syndicat et il invite les grévistes à accepter la politique salariale du gouvernement.

Invité de l'émission Deux plus Un à Radio-Canada dimanche soir, M. Masse a déclaré que la politique salariale du gouvernement, acceptée par les autres syndicats, soit ceux des professeurs des écoles techniques, des employés d'hôpitaux, des enseignants, des employés de l'Hydro-Québec, etc., "est juste et la Confédération des syndicats nationaux doit l'accepter en adulte."

"Au fond, c'est un défi, dit-il. Est-ce que la CSN peut reconnaître que quatre mois de grève a été une erreur?"

M. Masse a expliqué que le gouvernement provincial se doit absolument d'avoir une politi-

que salariale alors que 53 pour cent de son budget va pour la rémunération de ses 250.000 employés.

Le ministre a ajouté que la consultation sera possible en 1971 avec les centrales syndicales, à ce sujet, quand la structure nécessaire aura été établie.

Il a d'ailleurs précisé que cette politique a jusqu'ici été négociée et acceptée par les syndicats intéressés.

Abordant la question de la grève qui dure depuis le 28 juin à la RAQ, M. Masse a dit que l'augmentation de 27 pour cent demandée par le syndicat signifierait une dépense annuelle de \$130.000.000 pour le gouvernement.

**Autres groupes**

Toute cette somme ne serait pas accordée aux employés de la Régie, mais, "en toute justice", dit le ministre, il faudrait accorder la même hausse à tous les autres groupes de fonctionnaires.

"Pour arriver à verser \$130.000.000 de plus par année en salaire, il faudrait hausser l'impôt sur le revenu de 20 pour cent ou porter la taxe de vente de 8 à 10 pour cent."

M. Masse a également réitéré que les employés de la Régie gagnent des salaires plus élevés que ceux du secteur privé dans le domaine de l'alimentation.

Le ministre ajoute qu'à ces salaires plus élevés s'ajoutent des avantages que les employés du secteur privé n'ont pas: vacances payées, congés sociaux, sécurité d'emploi, ce qui fait "que finalement ils sont mieux payés que partout dans le secteur privé pour les emplois similaires".

Vis-à-vis de la politique salariale du gouvernement, M. Masse estime que le Québec devrait aussi posséder une politique des revenus mais que la difficulté vient du fait que le gouvernement n'a pas tous les instruments pour le faire.

## L'OTAN ne se laissera pas intimider

BRUXELLES (PC) — Le Canada et ses partenaires de l'OTAN ont lancé samedi à l'Union soviétique un avertissement sérieux qui laissait prévoir un recours à la force en cas d'agression soviétique aux frontières des pays de l'Alliance.

Diplomatiquement, selon des observateurs canadiens, le ton du communiqué émis par les ministres de l'OTAN est assez dur, quoique nuancé du désir de travailler au relâchement de la tension Est-Ouest.

Les ministres de l'Alliance, s'étant d'abord réunis pour évaluer les conséquences de l'invasion en Tchécoslovaquie, ils ont prévenu la Russie que de nouvelles interventions dans des pays étrangers à l'OTAN mais affectant la situation européenne ou méditerranéenne "entraîneraient une crise internationale aux conséquences graves".

Le long communiqué, destiné évidemment à être lu par l'URSS ajoutait que l'OTAN était décidée à sauvegarder la liberté de ses pays membres et qu'elle ne pouvait "rester indifférente à toute circonstance pouvant nuire à sa sécurité".

**Zone grise**

Le communiqué ne faisait d'allusion précise à aucun pays en avertissant l'Union soviétique. Mais au cours de la conférence, plusieurs ministres se sont indignés du sort de la Yougoslavie, de l'Autriche, de la Roumanie et de l'Albanie.

Ces pays font partie de la "zone grise" où une attaque soviétique comporterait de graves conséquences pour la sécurité des 15 pays membres de l'Alliance atlantique.

Apparemment, les délégués ont adopté un ton assez vague pour laisser à l'Union soviétique le soin de supposer les réactions possibles de l'OTAN à des interventions. Les ministres ont rappelé que dans les cas de la Hongrie en 1956 et de la Tchécoslovaquie en août, les Etats-Unis avaient annoncé leur intention de ne pas intervenir.

L'Alliance a d'ailleurs évité de nommer des pays afin d'épargner à ceux-ci d'autres difficultés avec les Soviétiques.

Le communiqué, le plus sévère émis par l'OTAN depuis plusieurs années, contient cependant des passages conciliatoires qui traduisent un espoir d'améliorer les relations Est-Ouest, malgré l'affaire tchèque.

Comme prévue, la réaction à Moscou a été très froide. Le journal officiel Izvestia a accusé les dirigeants de l'OTAN de "vouloir retourner à l'époque de la guerre froide".

## Usine de charpentes d'acier secouée par une explosion

MONTREAL (PC) — Une usine de charpentes d'acier située au nord de la métropole a été ébranlée hier matin, par l'explosion d'une bombe.

Il s'agissait du cinquième incident du genre en une semaine. On ne rapporte aucun blessé.

La police a déclaré que l'explosif, qui avait été placé près d'un mur de la Standard Structural Steel Ltd, sur la rue Paré, avait fait éclater les vitres d'une fenêtre et avait causé des fissures aux fondations de béton de ce bâtiment.

Des fragments de la bombe ont été recueillis par la police pour être analysés en laboratoire, afin qu'on puisse déterminer la force et la nature de l'engin.

Un porte-parole de la police de Montréal a dit qu'une dispute entre syndicats rivaux pourrait être la raison de cet attentat.

On se rappelle qu'une bombe avait également été découverte à l'usine de la compagnie Lord à Montréal, vendredi matin, et qu'une autre avait explosé lundi soir dernier dans un couloir souterrain reliant la gare Centrale à la Place Bonaventure et à l'hôtel Bonaventure. Jeudi matin, la police a dû désamorcer un puissant engin explosif, qui avait été attaché sous un camion remorque près d'une usine de la Domtar Ltd, ou comme chez Lord and Co., les employés sont en grève.

Au total, 17 bombes ont explosé dans la région de Montréal depuis avril, cette année. On n'a rapporté aucun blessé par suite de ces explosions.



(Téléphoto PA)

## Un cosmonaute qui n'effraie pas

CES DEUX JEUNES FILLES ne semblent nullement effrayées par la présence d'un cosmonaute dans les rues de Milwaukee, au Wisconsin. En fait, il s'agit de Daniel McCann, âgé de 16 ans, neveu de l'astronaute James Lovell. Il se rendait alors participer à une émission de télévision.



(Téléphoto PA)

## Auteur d'un vol de 7 millions de dollars?

BRUCE REYNOLDS, SOLIDEMENT MENOTTÉ à un policier de Scotland Yard a comparu à nouveau, hier, à Linslade, Angleterre pour répondre à un vol de \$7 millions. Reynolds, que l'on décrit comme le cerveau de la bande qui dévalisa

le train postal, est détenu sans cautionnement jusqu'à son enquête préliminaire fixée au 26 novembre. Il a été capturé au début du mois après plus de cinq ans de recherches.

# EMERSON

émet ses suggestions de cadeaux

TOURNE-DISQUES - STEREO - RADIOS

**E-84-R**  
Tourne-disque portatif - 4 vitesses, musical automatique Deluxe - Amplificateur, changeur Garrard - Contrôle de tonalité - Deux haut-parleurs montés à l'avant - Choix de couleurs: Brun beige, et gris lime.

**E-82-R**  
Tourne-disque portatif - 4 vitesses, manuel, Deluxe, amplificateur - Contrôle de tonalité - Choix de couleurs: Noisette Canelle, Bleu Argent, Bourgogne Tweed blanc.

**E-14-R**  
Stereo portatif en trois pièces incluant 6 haut-parleurs de haute qualité, munis d'une extension - Changeur Garrard - Table tournante de 11" - Amplificateur 25 watts avec contrôle séparé pour les basses et les hautes - Offert dans un cabinet recouvert de vinyle.

**E-87-R**  
Stereo portatif en trois pièces 4 vitesses - automatique, incluant 4 haut-parleurs de qualité munis d'une extension - Changeur Garrard - Contrôle de tonalité - Lignes modernes - Choix de couleurs: Noisette Canelle et noir turquoise.

**E-13-R**  
Fameux stéréo portatif en trois pièces - Une des vedettes d'Emerson - Changeur Garrard - Table tournante de 11" - Contrôle - Aligé de diamant - Amplificateur de 15 watts - Cables basses - Hauts, séparés - Couvert protecteur polystyrène foncé - Haut-parleurs spéciaux pour tonalités graves et aigües.

**5089**  
Magnifique radio AM/FM enroulé dans un étui de bois naturel - Haut-parleur de 8 x 4 1/2" - Haut-parleur à aimanté à distance - Circuit à six transistors - Lampes à incandescence AM et FM - Compensateur spécial AFC, compact 14 x 4 x 5 1/2" - Poids 6 lb. Inversion 2, 10k.

Nous avons choisi

# Banca Breton

banque provinciale

**AIME BRETON & FILS**  
MEUBLES

313, LORANGER TEL: 375-4851  
(PRES DE LA BASILIQUE N.-D. DU CAP)

---

**J.-M. HOUDE MEUBLES**

191, TRUDEL E TEL: 535-3224  
ST-BONIFACE SHAWINIGAN

---

**ALLARD ELECTRIQUE**  
LTEE  
580, ST-ANTOINE  
LA TUQUE  
TEL: 523-2402

**RUEL RADIO TELEVISION**  
530, St-Antoine  
La Tuque  
Tel: 523-2966

Le député Martel entrevoit une telle possibilité

# Centre de services médicaux à domicile dans le comté



LE DÉPUTÉ PROVINCIAL DE RICHELIEU, M. Maurice Martel en compagnie du président du conseil d'administration de l'Hôtel-Dieu de Sorel, M. Robert Bourassa, conduisant pour la circonstance un bélier mécanique, lors de l'inauguration des travaux d'agrandissement de l'hôpital, samedi. De gauche à droite: M. et Mme Georges Martel, père et mère du député, M. Raymond Proulx, membre du conseil d'administration, Dr Robert Lamonde, représentant du conseil des médecins au conseil d'administration, M. Laurent Marchand, vice-président du

conseil d'administration, Soeur Bernadette Lévesque, directrice générale de l'Hôtel-Dieu de Sorel, Soeur Thérèse Trotter, directrice générale de l'Hôtel-Dieu de Montréal, Mlle Claire Ménard, M. Maurice Bérubé, membre du conseil d'administration, Dr Jacques Bélanger, directeur médical, M. T. W. Roy, entrepreneur, M. Bernard Marton, directeur des travaux et M. Camille Duhois, de la firme des Architectes Bélanger & Roy.

Il faut cependant tenir compte de l'aspect financier, souligne Me Robert Bourassa

## Le Québec doit avoir les services hospitaliers les plus qualifiés et les plus compétents

SOREL (L.B.) — Le Québec doit avoir les services hospitaliers les plus qualifiés et les plus compétents, mais en même temps il faut tenir compte de l'aspect financier que ces services peuvent comporter. C'est ce que déclarait, samedi après-midi, à Sorel, Me Robert Bourassa, député libéral de Montréal-Mercier, et président du conseil d'administration de l'hôpital Hôtel-Dieu de Sorel, à l'occasion de l'inauguration des travaux de rénovation et d'agrandissement au coût de près de 36 millions.

Dans le contexte actuel, a ajouté M. Bourassa, il est important de tenir compte des possibilités financières des autorités publiques, si nous voulons développer la qualité des services. "Actuellement au Québec, a précisé le président du conseil d'administration, nous sommes l'endroit dans tout le Canada où les coûts hospitaliers sont les plus élevés. Même dans certains secteurs comme l'assistance médicale, le coût par tête au Québec est 50 pour cent supérieur à celui que nous trouvons à New-York, alors que dans la métropole américaine, le revenu des gens est peut-être le double de celui des Québécois".

concrètement et pratiquement ce qui peut-être fait pour essayer d'établir une progression normale des coûts dans les services hospitaliers. "Il devrait être possible au Québec, a ajouté M. Bourassa, de pouvoir davantage fournir les services hospitaliers à un meilleur coût que nos voisins". Cela devrait être possible, car nous bénéficions au Québec de la collaboration de communautés religieuses qui ont apporté et qui continuent d'apporter de grands services à la communauté québécoise, tant dans le domaine hospitalier que dans le domaine de l'éducation. On entend souvent des critiques sur les communautés religieuses, pourtant leur excellent travail et leur dévouement à la communauté québécoise devraient faire cesser la plupart de ces critiques.

M. Bourassa a mentionné que les religieuses qui œuvrent dans le domaine hospitalier fournissent un grand nombre d'heures de travail supplémentaires. "S'il fallait qu'elles soient payées à temps et demi, la situation financière de la province de Québec serait drôlement plus précaire qu'elle l'est actuellement". L'inauguration des travaux d'agrandissement de l'Hôtel-Dieu de Sorel, a souligné M. Bourassa, permettra d'accroître les services dans un secteur essentiel, mais permettra aussi de créer de nouveaux emplois dont nous avons tellement besoin. "Nous sommes au Québec l'endroit dans tout le monde industrialisé où il faut créer le plus grand nombre de nouveaux emplois. Il faudra créer près d'un demi million de nouveaux emplois au cours des prochaines années". Il attribue ce fait à la jeunesse du peuple québécois et à la forte natalité qui a suivi la dernière grande guerre.

### Règlement d'emprunt de \$598,000 à Sorel

## Les contribuables appelés à se prononcer par voie de référendum

SOREL (L.B.) — C'est jeudi prochain, le 21 novembre, que les contribuables propriétaires de la ville de Sorel auront à se prononcer par voie de référendum pour l'approbation d'un règlement d'emprunt de \$598,000, pour des travaux de voirie dans les différents quartiers de la ville et pour l'achat d'équipement dont un camion et une pompe d'incendie.

Soulignons que 2,077 propriétaires sont inscrits sur les listes électorales pour une évaluation d'environ \$50 millions. Pour que le règlement soit approuvé, il faut qu'il obtienne la majorité des votes plus un, en nombre et en valeur. Quinze bureaux de scrutin seront à la disposition des votants de 9 heures jeudi matin à sept heures jeudi soir. Deux de ces bureaux seront installés à la salle paroissiale Christ Church, rue du Prince, pour les 365 électeurs du quartier Richelieu; il y

aura six bureaux de scrutin à la salle Notre-Dame pour les 1,306 propriétaires du quartier Notre-Dame, alors que sept bureaux seront à la disposition de 1406 électeurs du quartier Saint-Laurent. Ces bureaux seront installés dans la salle de réception de la Société d'Agriculture, à l'arrière du Collège-Cardin. Le quartier Richelieu comprend le territoire allant du côté nord de l'avenue Hôtel-Dieu au côté ouest de la rue Ramsay à la rivière Richelieu. Le quartier Saint-Laurent part à l'est de la rue Ramsay, aux limites de Sainte-Anne de Sorel et de Saint-Pierre de Sorel, alors que le quartier Notre-Dame comprend le territoire allant de l'ouest de la rue Ramsay à la rivière Richelieu et du sud de l'avenue Hôtel-Dieu aux limites de Saint-Pierre de Sorel. Soulignons que le propriétaire qui demeure dans un quartier où il n'a pas de propriété, aura le droit de vote dans le quartier où il est propriétaire. Ce scrutin sera présidé par le greffier de la ville de Sorel, M. Georges J. Zakab, assisté de M. Romeo Peredeau, qui agira comme secrétaire.

M. Martel a souligné que le gouvernement avait décidé d'investir un montant de près de 86 millions dans la rénovation et l'agrandissement de l'hôpital Hôtel-Dieu, pour que cet hôpital soit en mesure de fournir les services hospitaliers adéquats demandés par la population du comté. "Nous avons ici, a ajouté M. Martel, un équipement médical hors pair, un personnel médical des plus compétents, il nous fallait un espace physique pour pouvoir les loger convenablement". Le député provincial de Richelieu a rendu hommage aux Soeurs hospitalières de Saint-Joseph, qui ont fondé l'Hôtel-Dieu en 1845 et qui dirigent cette institution hospitalière depuis. Il a souligné le dévouement remarquable de ces religieuses, qui ont réussi à monter la grande famille médicale de l'Hôtel-Dieu que nous connaissons aujourd'hui. M. Martel a également souligné la participation de tout le monde pour assurer les services adéquats dans un hôpital, précisant que le préposé aux fournitures et la femme de ménage exécutaient un travail important dans la bonne marche de l'institution, comme est important le travail des médecins, des spécialistes, des infirmières.

M. Martel a précisé que la province de Québec était la première au Canada dans ce domaine, possédant déjà 27 centres, alors qu'il n'y en a que sept en Ontario. Ces centres sont une médecine sociale qui répondent aux besoins de chaque individu qui rendent la médecine beaucoup plus humaine, qui permettent de rendre plus de services à un plus grand nombre de gens et de fournir de meilleurs soins.

Par ailleurs, devant un éventuel refus de la partie patronale, les enseignants de la régionale Carignan se sont prononcés en faveur de la grève tournante, par un vote de 75 pour cent.

## Travaux de dragage dans la rivière Richelieu

SOREL (L.B.) — Le député fédéral de Richelieu et secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture, M. Florian Côté, annonce qu'un contrat au montant de \$34,844.40 a été adjugé à la firme St-Maurice Dredging Limitée de Notre-Dame de Pierreville, qui avait présenté la plus basse soumission. Ce contrat concerne des travaux de dragage de la rivière Richelieu, à partir des Ecluses de Saint-Ours jusqu'à l'Île-aux-Cerfs. Les plans et devis ont été préparés au bureau du ministre fédéral des Travaux publics à Montréal et les travaux seront exécutés sous la surveillance du directeur du district de Montréal.

## Me Crochétière à la salle Domrémy

### Nette amélioration dans le domaine de la justice

VICTORIAVILLE (C.T.) — La salle Domrémy a accueilli comme conférencier Me René Crochétière, avocat de notre ville. Le conférencier s'est dit heureux de constater la nette amélioration de la justice au Québec depuis quelques années. On sait, de poursuivre Me Crochétière, que le fédéral fait les lois criminelles puisque c'est de son domaine et que le Québec doit faire respecter ces lois. Les juges et les avocats, siégeant aux différentes cours de justice que l'on trouve au Québec, sont avant tout des humains. Si la population est sévère à l'endroit des jugements rendus et voire même à l'endroit des juges et des avocats, c'est qu'elle oublie que ces derniers sont avant tout des hommes et qu'il arrive à la nature humaine de se tromper. Ici Me Crochétière a rendu hommage à ses confrères pour le travail qu'ils accomplissent dans notre région, en occupant de façon intégrée une profession sujette à critique parfois inadmissible parce que non justifiée. D'ailleurs, de continuer Me Crochétière, seulement un faible pourcentage des gens arrêtés sont des criminels. Sur tous les repris de justice qui sortent de prison après leur stage, environ 95 pour cent vont se réhabiliter et devenir des citoyens respectables. Il serait illogique de lancer la pierre à l'humain qui, une fois ou deux, dans sa vie, oserait s'égayer du droit chemin. Malheureusement la société actuelle est très sévère dans ces cas là et oublie bien souvent de faire son devoir de charité. Il faut déplorer une carence de juges dans l'administration de notre justice mais nous devons tout de même rendre hommage à ces hommes qui accomplissent une tâche ingrate. Citant en exemple nos voisins du sud où la magistrature est élue comme nos députés, le conférencier a tenu à faire remarquer qu'en Québec les juges étaient inamovibles, ce qui les rendait plus indépendants et par le fait même plus responsables. Enfin, l'avocat donna des conseils de prudence dans les signatures de tout papier, y compris les contrats de toute sorte, incluant les gens à bien lire avant de signer.



LORS DE LA CÉRÉMONIE D'INAUGURATION des travaux d'agrandissement de l'Hôtel-Dieu de Sorel, au coût de près de \$6,000,000. De gauche à droite: MM. Laurent Marchand et Robert Bourassa, respectivement vice-président et président du conseil d'administration de l'hôpital, Soeur Bernadette Lévesque, directrice générale de l'hôpital et M. Maurice Martel, député provincial du Richelieu.

Le plus grand projet de cette augmentation sera absorbé par les prêts aux étudiants, tandis que l'augmentation des bourses, quant à leur montant n'affectera que certaines catégories de bénéficiaires. Ces réserves, quant à l'augmentation générale des bourses, sont rendues obligatoires du fait des contraintes financières qui affectent l'ensemble des dépenses du gouvernement. Les modifications au régime de prêts et bourses aux étudiants amèneront également des changements quant au calendrier des opérations. Les certificats de prêts seront émis à tous ceux qui sont en règle entre la mi-octobre et la mi-décembre tandis que les avis de bourses seront émis dans un deuxième temps après que les étudiants auront confirmé leur revenu d'été. Cette année, la plupart des bourses seront payées en deux versements: l'un à la fin de janvier et le second au début d'avril. Les élargissements dans le calcul des prêts et bourses aux étu-

## Le député Gardner apporte des précisions

### Elargissements dans le calcul de l'aide aux étudiants

VICTORIAVILLE (R.L.) — Dans sa chronique hebdomadaire, le député Rob Gardner apporte quelques précisions concernant les élargissements dans le calcul de l'aide aux étudiants. Il précise ainsi: "Ces élargissements concernent essentiellement la contribution des parents, les frais de subsistance des étudiants et les revenus d'été des étudiants. L'élargissement des règles de calcul aura pour effet d'augmenter à plus de \$45 millions la somme totale disponible en prêts et bourses au titre de l'aide aux étudiants. Cette somme globale s'établissait à \$32.5 millions l'an dernier.

La plus grande partie de cette augmentation sera absorbée par les prêts aux étudiants, tandis que l'augmentation des bourses, quant à leur montant n'affectera que certaines catégories de bénéficiaires. Ces réserves, quant à l'augmentation générale des bourses, sont rendues obligatoires du fait des contraintes financières qui affectent l'ensemble des dépenses du gouvernement. Les modifications au régime de prêts et bourses aux étudiants amèneront également des changements quant au calendrier des opérations. Les certificats de prêts seront émis à tous ceux qui sont en règle entre la mi-octobre et la mi-décembre tandis que les avis de bourses seront émis dans un deuxième temps après que les étudiants auront confirmé leur revenu d'été. Cette année, la plupart des bourses seront payées en deux versements: l'un à la fin de janvier et le second au début d'avril. Les élargissements dans le calcul des prêts et bourses aux étu-

diants ont été adoptés à la lumière du rapport du comité du plan de l'accessibilité générale à l'éducation et à la suite d'une importante enquête sur la situation financière des étudiants au Québec. D'abord aucune contribution n'est exigée des parents dont le revenu est inférieur à \$3,000 (\$2,000 selon les normes antérieures). Si le revenu est de plus de \$3,000, les exemptions pour les enfants à charge sont plus généreuses: \$200 (\$250 antérieurement) pour les enfants d'âge pré-scolaire; \$500 (\$300 antérieurement) pour les enfants de niveau collégial; \$1,200 (\$800 antérieurement) dans le cas des étudiants inscrits à l'université. De plus, les taux de la contribution des parents, établis sur le revenu après exemptions, ont été considérablement abaissés. Ces taux de contribution passent maintenant de 3 à 18 pour cent alors qu'ils s'échelonnaient auparavant de 10 à 67 pour cent. En ce qui concerne maintenant les frais de subsistance des étudiants, ils demeurent calculés sur la base d'une année de calendrier (12 mois et non de l'année scolaire). Cependant, dans le cas des étudiants de niveau collégial, ces frais de subsistance sont augmentés d'environ \$700 pour les étudiants non résidents et de \$200 pour les étudiants résidents. Dans le cas des étudiants universitaires, les mêmes frais de subsistance sont augmentés d'environ \$600 pour les non résidents et de \$300 pour les résidents. Il faut noter de plus que les frais de scolarité payables s'ajoutent, dans le calcul des besoins, aux frais de subsistance, lesquels comprennent: loge-